CA2ON
XD 122
1990
A02
c. 2

SESSIONAL PAPER NO 100
1ST SESSION 35TH PARLIAMENT
TABLED:
FOR CLERK ASSISTANT

Ontario

SELECT COMMITTEE ON ONTARIO IN CONFEDERATION

INTERIM REPORT

MARCH 1991

1st Session, 35th Parliament
40 Elizabeth II

ISBN 0-7729-8308-9

Printed on recycled paper

SELECT COMMITTEE ON
ONTARIO IN CONFEDERATION

Ontario
LEGISLATIVE ASSEMBLY
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

TORONTO, ONTARIO
M7A 1A2

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE RÔLE DE
L'ONTARIO AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION

The Honourable David Warner, M.P.P.
Speaker of the Legislative Assembly

Sir,

Your Select Committee on Ontario in Confederation has the honour to present its Interim Report and requests that it be placed on the *Orders and Notices* paper for consideration pursuant to Standing Order 36(b).

Tony Silipo, M.P.P.
Chair

Queen's Park
March 21, 1991

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Guelph, University of Windsor, York University and University of Toronto Libraries

http://archive.org/details/selectcominconf00onta

MEMBERHIP OF

THE SELECT COMMITTEE ON ONTARIO

IN CONFEDERATION

TONY SILIPO
Chair

GILLES BISSON
Vice-Chair

CHARLES BEER
MARILYN CHURLEY
ERNIE EVES
CHARLES HARNICK
MARGARET HARRINGTON
GARY MALKOWSKI
STEVEN OFFER
YVONNE O'NEILL
(Ottawa-Rideau)
FRED WILSON
(Frontenac-Addington)
DAVID WINNINGER

Substitutions:

TED ARNOTT
DON ABEL
DIANNE CUNNINGHAM
GEORGE DADAMO
WILL FERGUSON
CAM JACKSON
STEVE MAHONEY
ELLEN MacKINNON
TONY MARTIN
ALLAN McLEAN
MARK MORROW
CHRIS STOCKWELL
KIMBLE SUTHERLAND
NOBLE VILLENEUVE
BRAD WARD
(Brantford)
GARY WILSON
(Kingston & Islands)
ELIZABETH WITMER

TANNIS MANIKEL
Clerk of the Committee

HAROLD BROWN
Clerk of the Committee

ALISON DRUMMOND
PHILIP KAYE
PAUL MURRAY
Legislative Research Service

TABLE OF CONTENTS

	Page No.
MANDATE AND PROCESS OF COMMITTEE	1
OUTLINE OF SUBMISSIONS AND COMMITTEE COMMENTS	4
Values	5
Aboriginal Peoples	8
Quebec's Future in Canada	11
Roles of English and French Languages	14
Multiculturalism	16
Women	19
Disabled Individuals	21
The Economy	23
Roles of the Federal and Provincial Governments	25
National Institutions and the Political System	27
Process of Constitutional Reform	29
THE NEXT STAGE	31

The Committee wishes to express its appreciation to all of the legislative and external staff who assisted us in our work.

MANDATE AND PROCESS OF COMMITTEE

A Constitution cannot remain static. Just as a country evolves over time, so must the document which codifies its fundamental values, defines its national institutions, and divides the exercise of legislative powers. This need for constitutional change underlies the mandate of the Select Committee on Ontario in Confederation. Established by the Ontario Legislature on December 20, 1990, the 12-member all-party Committee was authorized to review and report on:

- *the social and economic interests and aspirations of all the people of Ontario within Confederation; and*
- *what form of Confederation can most effectively meet the social and economic aspirations of the people of Ontario.*

The terms of reference further stated that the Committee had to present an interim report by March 21, 1991 and a final report by June 27, 1991. A two-stage process was thus created.

In approaching the first stage, the Committee wished to encourage the broadest possible participation. Preliminary meetings at the end of January were followed by four weeks of public hearings (February 4 - March 1) across the province. In chronological order, meetings were held in Kenora, Dryden, Sioux Lookout, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, Timmins, Sudbury, North Bay, Orillia, Collingwood, Windsor, London, Kitchener, Brantford, Hamilton, Ottawa, Cornwall, Kingston, and Peterborough. As well, hearings were held in Toronto. These meetings were generally conducted in what might be termed "community-centred" locations, such as legions, high schools, and senior citizens' centres. They took place throughout the day, including the evening. We considered the evening sessions to be especially important in order to make the hearings accessible to as many people as possible.

The format of the meetings themselves varied. Most followed the traditional Committee approach of hearing scheduled witnesses. However, our policy was to permit the addition of witnesses in the course of a meeting, wherever

possible. There were also several "town hall" style meetings; a phone-in was conducted; and, at times, the Committee split into subgroups in order to hear more witnesses.

Altogether, over 600 individuals and groups, ranging from grade 7 students to pensioners, appeared before the Committee. Most came forward on their own, whether as a result of Committee advertisements in the media or some other means. Approximately 140 groups and 20 individuals appeared as a result of efforts by an outreach team retained by the Committee. Because we wished to obtain as much public input as possible and our hearings commenced on relatively short notice, we believed that it was particularly crucial to carry out an outreach program. A formal objective of the outreach program was "to raise awareness of the Committee's work within each community where hearings are held." The program focused on the following constituencies: Native; Francophone; Women; Ethnocultural; Labour; Business; Students; and Disabled Individuals.

Apart from appearing before the Committee, individuals and groups could make their views known by forwarding submissions to the Clerk of the Committee. As of February 28, 1991, approximately 100 submissions had been received in this way. Two other ways of sending comments to the Committee were: telephoning a toll-free number; and mailing a prepaid pullout card. This card was contained in the Ontario Government's discussion paper Changing for the Better: An Invitation to Talk about a New Canada.

In accordance with the Committee's terms of reference, the proceedings were televised by the Legislature's Broadcast and Recording Service. This Service broadcasts Committee proceedings from Queen's Park on a regular basis, but this was the first time it covered Committee meetings around the province. The broadcasting requirement was designed "to ensure that the Committee's public deliberations, hearings and activities are available to the people of Ontario." In addition to the coverage on the parliamentary channel, TV Ontario broadcast a

daily summary and weekly review of the hearings. La chaîne replayed the hearings in French every evening.

Deaf persons had full access to our proceedings. Sign language interpretation was available at all our meetings and the broadcasts on the parliamentary channel were closed-captioned.

In general, we believe that the Committee's approach was well received. However, some deeply-felt concerns about process were raised and deserve comment. One concern was the limited amount of time people had to prepare for the hearings. The principal grievance here was the short period between the release of the discussion paper at the end of January and the beginning of the hearings less than a week later.

Although not a Committee document, the Government's discussion paper served a valuable purpose for the Committee, helping to launch public discussions and to focus the hearings. Most witnesses who had copies of the paper found it helpful. But the paper itself did receive some criticism. It was pointed out that, among other things, it failed to include a section on women and the Constitution; nor was it accessible to Blind persons; nor was it translated into Native languages.

Another concern voiced by witnesses was the time allotted for oral submissions. Yet another was the absence of the Committee from certain communities.

The Committee recognizes that there were flaws in the process. No process is perfect. We hope, however, that most witnesses were encouraged by the openness and scope of the hearings. It should also be emphasized that these hearings constituted an initial sounding only. A second phase is being planned and is discussed more fully at the end of this report.

Had time permitted, the Committee would have visited additional communities. In northwestern Ontario, for example, it was brought home to us that Sioux

Lookout, Kenora, and Dryden were actually in the southern part of northern Ontario. However, as a means of reaching out to the communities of the far North, we participated in a phone-in in Sioux Lookout. With the assistance of the Wawatay radio network, calls were received from such places as Sachigo Lake, Attawapiskat, Constance Lake, and Lansdowne House. A number of these calls were in Ojibway, Cree, and Oji-Cree and were interpreted for the Committee.

Finally, it should be noted that this Committee is but one of several bodies at the federal and provincial levels that are currently reviewing constitutional issues. We hope to establish some kind of linkage with these other bodies during our second phase.

OUTLINE OF SUBMISSIONS AND COMMITTEE COMMENTS

The tremendous interest of our citizens in the future of our country surfaced throughout the hearings. This interest extended beyond any single issue to cover a spectrum of constitutional, social, and economic matters. In many cases what emerged were personal visions of Canada which recognized that change was inevitable.

We wish to emphasize that the process of redefining Confederation requires that this full range of issues be addressed. The process cannot be confined to a few issues only; rather it is a national vision of Canada - a vision of a renewed Canada - that must be developed.

Although the Committee received some very specific recommendations, most of the submissions dealt with concepts, feelings, and values. We welcome the focused recommendations, but equally appreciate the comments "coming from the heart". Some of these comments revealed a sense of alienation and disconnectedness from the political process. They cannot be ignored and are noted throughout the report.

This report should, and we believe does, reflect the kind of testimony and material received by the Committee. It also reflects the interim nature of the February/March hearings. Accordingly, the emphasis is on general principles, rather than an in-depth analysis of specific issues.

Most of the topics discussed below were raised in the government's discussion paper. Witnesses, however, did not feel confined by the discussion paper. They were free to raise other issues falling within the Committee's mandate, such as the process of constitutional reform.

Each of the following sections contains an outline of the submissions we received on various key issues, together with our comments. Both oral and written submissions have been examined carefully.

Values

Throughout the hearings we were struck by the emotion with which people spoke to us and their profound sense of concern that something very valuable was in jeopardy. These sentiments were present for all the issues discussed, but seemed most deeply felt when the possibility was raised that the future of Canada as a nation, and the values with which people identify it, were endangered.

Witnesses spoke to the values which Canadians share by highlighting the shared principles or characteristics of Canadians; by drawing attention to valuable aspects and achievements of Canadian society; and through their aspirations for the betterment of our society.

Of the fundamental values expressed, that of democracy was one of the most strongly held. The importance placed on this value was evident in witnesses' deep concern that at the present time the voice of the people was not being heard. People felt that they should have more input and control over the

decisions which affect them, and in particular in the process of constitutional reform. Demands for a greater voice were expressed by most people appearing before us, but were particularly noted by groups including the aboriginal peoples, women, disabled individuals, and linguistic, cultural, and visible minorities.

We were told by many witnesses that they believed it was important to maintain and enhance the cultural mosaic of Canada. Tolerance and acceptance of people from other races and cultures were regarded by many as significant and valuable achievements. At the same time, many witnesses felt that an effort must be made to better understand and accept people of other racial and cultural groups in our society, and that this effort is both valuable and necessary to the survival of Canada. Although these values were held by a majority of witnesses, there were some who did not share the vision of Canada reflected in these values.

A strong sense of the equality of all Canadians was conveyed throughout the hearings. Although witnesses commented on many aspects of equality, some of the more important themes were that people should have an equal voice in the decisions which affect them, equal access to services, equal opportunity to participate in society and equal protection of the law. It was also argued by many witnesses that the equality of the "three founding nations", the aboriginal, French and English, should be recognized, although a number of witnesses also noted the need to recognize the role of all cultural groups in Canada. There were, however, some witnesses who felt that predominance should be given to the English language.

A number of witnesses argued, particularly in the context of the federal-provincial division of powers, that it was important that all provinces be treated equally. Other witnesses argued that recognizing the equality of the provinces does not mean treating them the same; equality requires instead that different groups be treated differently. This could involve recognizing, for example, particular cultural and linguistic characteristics of a region as giving rise to needs not present in other regions.

While many witnesses felt that respect for equality is a characteristic of Canada, they also stressed that our aspirations to achieve a more equal and just society should continue. The Committee recognizes that to achieve equality requires society to recognize and take account of the particular needs of those people who have been excluded historically from full participation in our society, including the aboriginal peoples, women, disabled individuals, and linguistic, cultural, and visible minorities. It was argued that to remove the barriers and guarantee the rights necessary to achieve full equality for all requires proactive measures on the part of governments.

Canada's international reputation as a fair, just and peaceful nation, as well as the peacekeeping and humanitarian role it has traditionally played in international affairs, were viewed by many as valuable achievements. For some witnesses, the fact that Canada is viewed with such admiration by people of other countries reinforced their belief that Canada is a country worth preserving.

A number of witnesses suggested that Canadians approach the resolution of conflicts with a desire to seek a fair balance and an acceptance of the need to compromise. This characteristic, which reflects a sense of fairness and equality, was apparent in the desire of a majority of the witnesses to achieve a reconciliation of the many divergent views on the issues which presently demand our attention.

Although noted directly by only a few witnesses, many believed that a common thread among Canadians was a concern for the well-being of others. This concern and respect was particularly evident in the value placed on our country's social programs. The health-care, education and social welfare services were viewed by many witnesses as significant achievements of which Canadians should be proud. It was the great value of these achievements and the importance with which they are viewed which underlay the many calls to ensure that any reorganization of federal-provincial relations should not endanger social programs. In addition to ensuring that these achievements not be undermined, there was also the belief that we must continue to improve our social welfare

system in a way which will ensure all citizens an adequate standard of living. In particular, some witnesses felt that economic and social needs such as an adequate standard of living, employment and employment conditions, health, education and social security could be better advanced through their inclusion in the Charter of Rights and Freedoms.

For some witnesses, the Charter of Rights and Freedoms has come to represent an important statement of their rights and values. This importance was demonstrated both by those that argued that the Charter should be paramount, in the sense that the rights and freedoms guaranteed should not be subject to violation by governments, and by those that argued for further rights to be included, such as rights which would protect the social and economic interests of individuals, a few of which have been noted above.

Concern for the environment was expressed by a number of witnesses, with the dominant concern being their lack of control over the protection of the environment. Witnesses argued both for local input on environmental issues and for more effective legal protection, possibly through inclusion of an Environmental Bill of Rights in the Constitution. A few witnesses noted in particular that the aboriginal peoples can provide a valuable example as to the care and respect that should be shown for the environment.

We share the view of the majority of witnesses that tolerance, understanding and respect for the diverse elements of our society are basic values which must both inform a revised Canada and form the basis upon which the people of Canada can find a common ground on which to move forward.

Aboriginal Peoples

Of all the issues Ontarians spoke to in the course of our hearings, the matter of justice for Canada's aboriginal peoples was the one on which there was the widest consensus. Across the province, groups and individuals of all backgrounds and interests agreed that outstanding land claims should be settled

and, particularly, that aboriginal people and communities must be able to determine their own future in accordance with their traditional cultural values, including harmony, respect and self-reliance. The many aboriginal groups and individuals who appeared before us addressed these two issues and many others of concern in their communities (both on and off reserves).

This consensus on the need for change was the first of the messages we received; the second was the theme we have already noted, that aboriginal people must be involved in the process of change. Being able to negotiate change that will affect their lives is particularly important for aboriginal people, who in the past either had no official representation at all (in the case of the Metis) or were treated as wards of the federal government (in the case of status Indians). Some witnesses believed this involvement must extend to any renegotiation of jurisdictional matters affecting aboriginal people between federal and provincial governments and that this dialogue should include other Ontarians who may be affected by new arrangements. In constitutional negotiations affecting aboriginal people as well as other Canadians, all the witnesses who addressed us said that aboriginal people must be involved.

Many witnesses addressed the constitutional rights of aboriginal people. In general, both Native and non-Native witnesses argued that the right to self-government is inherent, but should be recognized by the Constitution. Section 35 of the Constitution Act, 1982 addresses "existing aboriginal and treaty rights," but there is nevertheless a feeling that self-government should be addressed more specifically. This was attempted in the constitutional conferences of 1984, 1985, and 1987, though no agreement was reached then. We heard many suggestions as to how aboriginal representation in such negotiations should be approached; the common thread was that Ontarians want aboriginal people to be represented and they want the negotiations to be a very high priority.

Land claims, treaty rights, and co-management agreements were addressed by aboriginal witnesses as essential both to self-government, and to allow a viable

economic base for communities to resolve their own problems and control their own cultural and economic development. Both aboriginal and non-aboriginal witnesses spoke of the traditional attitudes to land, that it is held in stewardship for future generations, and how well this can be integrated with current environmental concerns. Several aboriginal witnesses pointed out that many aboriginal people in Ontario live off a reserve, or are not recognized as status Indians at all. Self-governing institutions off a land base will have to take a very different form, which witnesses did not address in detail, but which will probably be tied to appropriate provision of services.

On the matter of services, witnesses addressed a number of issues. One of the most urgent for aboriginal people themselves was language. Several witnesses referred to a study by the Secretary of State which suggests that only three of over 50 existing Native languages in Canada are not "at risk" of disappearing. Like French-speaking Ontarians, aboriginal people believe that maintaining their language is an important component of maintaining their culture and identity, and desire greater control over their educational system. Generally, the issue of training and education is extremely important in Native communities, where there are high proportions of young people and a history of problems with the educational system (whether residential schools or high schools far from students' home communities). We also heard suggestions on how economic development on reserves might be approached, given their unique tax and property status. It was felt that all of these are areas where the province can and should play an important role. However, aboriginal and non-aboriginal witnesses agreed that the aboriginal people must be free to define their own priorities, and that both levels of government should negotiate with them on that basis.

The question of jurisdiction was raised by several witnesses, both aboriginal and non-aboriginal. Those who addressed it agreed that aboriginal people want their special relationship with the federal Crown to continue to exist, ideally with more cooperation between governments and better access to both levels of government. It is clear that the actions of provincial governments affect Native

people, in spite of the federal responsibility for "Indians and Lands reserved for the Indians." ***We agree with the many witnesses who endorsed the policy followed by both the present and the last provincial government of negotiating aboriginal self-government agreements both directly with aboriginal representatives and on a tripartite basis with the federal government. It is clear from our hearings that the government of Ontario has a mandate from its citizens to pursue this policy and to insist that aboriginal representatives be included in future constitutional discussions.***

Quebec's Future in Canada

The issue of Quebec's future in Canada was the subject of some of the most passionate testimony heard by the Committee. Although the issue is complex and opinions varied, certain themes emerged from the submissions:

- There is a sincere desire that Quebec should remain within Canada. It is thus very important that efforts be made to try to reach an accommodation with Quebec. There are, however, differing views as to the nature of the accommodation that should be sought.
- Quebec is a crucial part of the Canadian identity.
- Quebec is a distinctive community within the Canadian federation.
- The rejection of the Meech Lake Accord should not be interpreted as a rejection of Quebec. Many factors were at play, including the process by which the Accord was negotiated.

With regard to Quebec's distinctiveness, the discussion paper refers to six features of modern Quebec society which were identified by the Task Force on Canadian Unity, co-chaired by John Robarts, a former premier of Ontario and Jean-Luc Pepin. These features were: history; the predominance of the French language within Quebec; civil as well as common law; the common ethnic origin of a majority of its population; the shared desires, aspirations and even fears of Quebec's population; and the unique role that politics and the Quebec government play in shaping Quebec society.

While Quebec's distinctiveness was widely acknowledged during our hearings, differing views were expressed on how that distinctiveness should be incorporated in the Constitution. Some of these views are outlined below. We wish to stress that they are not exhaustive of the issue and are included for illustrative purposes only.

One position, for example, proposed an "asymmetrical Canada" whereby Quebec's autonomy would be increased. It would be granted the powers it needed to protect its identity, which would include powers relating to the French language and culture; at the same time, a strong role for the federal government would be maintained for the rest of the country. Another position held that whatever powers Quebec received should be available to all the provinces. Views were also expressed in opposition to any general decentralization of powers or the granting of more powers to one province than another.

Another model we heard was a variation of the first two positions. It proposed that each province should have the capacity to repatriate any or all of what were termed "essential" federal powers by means of a referendum. The percentage of powers that were repatriated would lead to a corresponding reduction in transfer payments from the federal government. As well, a proportionate amount of federal taxing authority would be moved over to the repatriating provinces. A loss of seats in the House of Commons for repatriating provinces was one of the further elements of this proposal.

A few witnesses felt that the separation of Quebec would be a painless, clinical exercise and that it would largely be a case of adjusting borders, debts, and assets. Many witnesses, however, felt that the separation of Quebec would mean the end of Canada.

We believe that the separation of Quebec would pose significant consequences for both Quebec, Ontario, and the rest of Canada. In just one area - the international economy - there would be implications for the Canada-United States Free Trade Agreement, GATT (the General Agreement on Tariffs and Trade),

and the Canada-United States Auto Pact, among other arrangements. With regard to the economic links between Ontario and Quebec, the discussion paper reveals that there is approximately $30 billion in reciprocal trade each year. ***We believe that the implications of separation go beyond political and economic structures to our sense of identity and agree with the discussion paper that any significant disruption of the links between Ontario and Quebec "would be damaging for all concerned."***

We are bound by links of history, geography, language, and business. Many witnesses felt, and we agree, that because of these links Ontario is in a unique position within our federation and should play a leadership role in negotiating a renewed Canada.

We strongly wish for Canada to remain united, but change must be achieved if Quebec is to stay as a partner in Confederation. Whether or not this change should take the form of

- an "asymmetrical Canada;"
- a Canada where the same additional powers - for instance, in the areas of language, culture, communications and immigration - are granted to all the provinces;
- a Canada where there is some combination of these first two structures; or
- some other type of federation

requires further analysis and deliberation. And, of course, without such change, the separation of Quebec remains another possibility.

In our next phase we will look at the question of the federal-provincial relationship in more detail and in so doing will be guided by the recognition that change must occur if Quebec is to remain a partner in Confederation.

Roles of English and French Languages

Many of the hopes and fears Ontarians have for our country have revolved around language, and our hearings reflected this. French-speaking Ontarians want greater control over their own institutions, particularly educational institutions. A large majority of the francophone organizations, as well as other non-francophone individuals and organizations who appeared before us, recommended that Ontario be declared officially bilingual. On the other hand, many witnesses strongly opposed this concept.

One set of arguments addresses the historical role of French in Ontario and Canada. The "two founding nations" concept (often amended, in recognition of the aboriginal peoples of the country, to three founding nations) is central to the constitutional protection provided to the English-speaking minority in Quebec and French-speaking minority in other provinces. The other historical argument is that many of the French-speaking people in Ontario are not in fact recent immigrants from Quebec, but descendants of the original settlers of the province. They will remain a sizable minority in the Ontario population, particularly in the North and the East, regardless of events in Quebec. This Ontarian identity of Franco-Ontarians was passionately expressed by many witnesses; "icitte c'est chez nous", as a Sudbury witness said, quoting a poem. These are the historical bases for the demand made by many francophone witnesses that Ontario declare itself officially bilingual.

While the rationale for the provision of services in French is partially historical and constitutional, it is also a recognition of an existing community entitled to accessible and appropriate provincial services. Like the multicultural communities addressed below, French-speaking Ontarians are citizens who need services from the provincial government. Several groups who appeared before us emphasized that the French-speaking population of Ontario, like the English-speaking population, is increasingly multicultural and multiracial, and services should also reflect this fact. While some witnesses argued that the present provision of services is too expensive, others argued that the need has not been

met. On the latter point, several witnesses noted that services available to English-speaking residents of Quebec are more extensive than services available to French-speaking Ontarians, and suggested that equity demands an extension of services in this province.

The need for services and the historical claim to consideration will exist whatever decision Quebec makes as to its place in Canada. The vitality of the Franco-Ontarian population was very clear to us in our hearings. For that reason, the provincial government should assure the community that provision of services in French in Ontario will continue.

Education is an issue which stands alone in its central importance, both in the past and the present. Many French-speaking witnesses brought up Regulation 17; while denominational education was protected in the British North America Act, this 1912 regulation under the Education Act outlawed the use of French in Ontario classrooms. Though great progress has been made since in the provision of French-language education, many francophone witnesses stressed the community's aspiration to have a system of self-governing, French-speaking educational institutions, from kindergarten to university.

Another issue raised by a number of witnesses was the status of American Sign Language (ASL) and Langue des Signes du Québec (LSQ), languages of Deaf anglophones and francophones respectively. These languages in some ways mirror the situation of French and English; like French and English-speaking Canadians, these witnesses' recommendations revolved around both rights and services. On the issue of rights, many witnesses argued that ASL and LSQ should be entrenched in the Constitution. On the issue of services, recommendations are addressed in the section on Disabled Individuals.

To respond to the historical and constitutional reality of the French presence in Ontario, the province passed legislation in 1986 providing provincial services in French, the French Language Services Act, often known as Bill 8. The goal of the Act is to provide services in designated areas where numbers warrant.

English remains the language of administration in the Ontario government, even in designated areas, and the provisions of the Act do not apply to municipalities. The scope and provisions of the Act seem to be misunderstood, and we feel that continued implementation must occur in a sensitive and open way. It is therefore vital that all citizens of Ontario, French-speaking and English-speaking, receive accurate information on the Act and its implementation.

A minority among the witnesses has a vision of "one country, one language." While we believe that they hold their views sincerely, we do not see this vision as helping Canadians move into the future and the changes the future will demand. ***We agree with the vision of the majority of the witnesses who appeared before us, of a country which respects and values diversity, and who share in our efforts to find common values, including the protection of minority language rights.***

Multiculturalism

As we were reminded by the discussion paper, the Constitution provides that the Charter of Rights and Freedoms is to be interpreted in a manner which is consistent with the preservation and enhancement of our multicultural heritage. However, the distance between the spirit of this statement and the practical realities of daily life was perhaps the main focus of the submissions the Committee heard on this important issue.

We agree with the view of many witnesses that along with the historical role of the aboriginal, English and French peoples, the contributions of peoples of other cultural and racial heritages to the development of Canada should be recognized. Furthermore we agree with those witnesses who argued that people have failed to recognize that cultural and racial diversity are as much historical facts as they are developing characteristics of Canada and Ontario.

The failure of some Canadians to recognize the significance of multiculturalism has a number of adverse consequences. People who have lived in Canada for

many years and who have raised their families here, are often viewed in terms of their cultural heritage rather than as being Canadian. For most of these people, whose contributions to Canada have been significant and who see themselves as being in every sense Canadian, this lack of acceptance gives a feeling of secondary citizenship. Perhaps even more troubling was the impact such a view has on children. One witness explained that because people do not view them as Canadian many of these children do not view themselves as Canadian.

The psychological and emotional consequences of this lack of acceptance are heightened when it leads to barriers to fully participating in society. A number of witnesses stated that the provisions in the Charter which forbid discrimination must be ensured not only in our laws but adopted by every Canadian in their dealings with others. With these concerns in mind, a number of witnesses suggested that efforts should be made to increase people's understanding of the true nature of Canadian society today, to understand the cultural practices of others and to sensitize them to the difficulties of immigrants and refugees in readjusting to life in a new country.

A number of submissions illustrated the desire of different cultural groups to have the opportunity to preserve and maintain their cultural heritage. At the same time, these witnesses stated that this desire to preserve their culture in no way means that they do not see themselves as very much Canadian. They are happy to adopt as their own those Canadian values which attracted them to Canada: the freedom to express themselves and to achieve their goals and aspirations; the freedom to educate their children; and the freedom to live in a peaceful country, where many cultures exist in harmony.

For new immigrants to Canada, there are considerable further difficulties in adjusting to life in a new country. It was suggested by one group that we must recognize that encountering a new culture and language can present formidable obstacles to full participation in economic, social and political institutions. These obstacles are particularly significant when they prevent people from

obtaining help that is available to others in crisis situations such as unemployment, illness or family violence. In this respect, the view of multiculturalism as a policy to preserve cultural heritages is important, but should not mask the need to remove barriers to access to services. One group emphasized that refugees in particular are less concerned with heritage preservation than settlement and survival. A particular need expressed was for cultural interpretation, both as language interpretation and as a way to bridge cultural barriers. It involves helping both parties to understand the expectations of the other party.

We also heard that access to services, as well as effective settlement and integration into the workforce of new immigrants, are not only matters of fairness and equality, but operate to the benefit of society. It was noted that assisting people to overcome language and cultural barriers enable public and private organizations to provide their services more effectively. As well, effectively integrating people into the workforce ensures that their skills are fully utilized.

In addition, a number of witnesses noted the positive impact immigration has had and continues to have on Canada's economic development. Newcomers bring with them skills and a determination to succeed. They also provide an important economic resource in that they increase Canada's ability to speak to and better understand virtually every country in the world because of the heightened linguistic, cultural and racial diversity of our people. In an increasingly competitive international economy this is no small advantage.

It was argued that there needs to be a broadly based approach which would require all parts of government to consider multicultural needs in developing their policies and programs. Although some argued there should be a ministry responsible solely for multicultural affairs, there were concerns that this might unduly limit or narrow the consideration of multicultural needs as well as reinforce the notion that these groups are not a full part of Canadian society.

A number of witnesses argued that multiculturalism is unworkable and divisive; that these groups should leave behind their language and culture, or at least those aspects which require any accommodation by the dominant cultural groups or the traditions of the country. However, there were many witnesses who expressed strong support for tolerance and understanding of the needs of other peoples, and who felt that there should be adequate access to essential services for all Canadians.

We believe that tolerance and understanding are respected Canadian values which direct us toward furthering the recognition and acceptance of the multicultural and multiracial diversity of Canada. We agree with the view that was expressed that recognizing the diverse nature of our society in a 'Canada Clause', or defining multiculturalism in the Constitution, could help enhance this reality. We will be exploring this concept further in our next phase.

Women

Women, speaking as individuals and for groups, addressed political, social, and environmental issues, among others, as discussed elsewhere in this report. Diverse individuals and groups, including aboriginal, disabled, and francophone women, professional women, young women, and women from ethnocultural organizations spoke to us. Their perspective as women added depth to their discussions of these issues, and particularly helped us in our understanding of aboriginal issues, disabled people, and social and economic problems such as poverty and insufficient supports to employment and education. We cannot emphasize enough that the involvement of women in the process of change is a key issue. Women said that they do not always feel well represented or respected in the groups that speak for the larger community of which they are members; we trust that all groups who share our vision of renewing Canada will consider this issue.

The provision of a broader range of improved health care services was raised by several witnesses as an important need, particularly in the North. One of the reasons services were so often addressed is that women feel that they need services in the social and economic field in order to benefit from their legal rights. For example, the difficulty of life for single mothers coping with low incomes, whether from employment or social assistance, was movingly described by several witnesses. For this reason, services needed to enable women to fully participate in the employment market and to support family structures, including expanded child care, effective enforcement of support orders, educational opportunities, skills training, and effective programs to combat sexual harassment, were addressed by these and other witnesses. Women also joined with other groups such as aboriginal people and people with disabilities, in strongly supporting pay equity and employment equity.

Many groups and individuals addressed the values of Canadians as they are relevant to women. One issue which was of specific concern to women was a right to safety. As the dimensions of violence against women have become "public" knowledge, the idea that such violence is not acceptable in our society has also become more widespread. One witness suggested the creation of a Royal Commission on Violence against Women.

On the question of rights, the major concerns expressed by women addressed constitutional and Charter protections. One concern was that these protections do not go far enough. Another was that the existing provisions, hard-won in the patriation process which ended in 1982, not be jeopardized in the process of further constitutional change. ***We believe that there must be meaningful involvement of women in the process of constitutional change in order to ensure that the rights enshrined in the Charter not be jeopardized. We would like to state our own commitment to including women, individually, collectively and as constitutional experts, in the next stage of our work.***

Disabled Individuals

Through the presentations of a number of disabled individuals the Committee obtained a deeper awareness of the barriers to full participation in society. Although the Committee heard primarily from members and representatives of the Deaf community, we will comment both on the unique concerns of this group and on the nature of some problems shared with other disabled individuals. We did hear from some other disabled individuals including Deaf aboriginals, Deaf-Blind people, developmentally disabled people, disabled women and people with physical disabilities.

A number of witnesses expressed the desire that people be educated about the unique perspectives and needs of the disabled community and that people with disabilities be accepted as equals, and as real people. In particular, there is a distinctive Deaf culture which should be recognized and understood by, among others, those involved in the education of Deaf people.

It was commented that understanding and acceptance is advanced when disabled people are integrated into and have the opportunity to interact with people in the broader community. However, it was also noted that integration into the community, while important, should not be rigidly pursued. Policies must be creative and recognize the ways in which targeted services, such as housing projects for the Deaf-Blind community, or educational institutions for Deaf people, may be preferred. Listening to the desires of these people will help address their needs.

People with different disabilities encounter different barriers. We heard of the ways in which the Deaf community, the Deaf-Blind community, itself a singular and unique disability, and hard-of-hearing people encounter barriers similar to those met by linguistic minorities. A greater availability of interpreters, intervenors, and interpretation services, it was argued, are necessary to ensure access to essential services, as well as to ensure a more complete participation in community life. In addition to interpreters, broader access to information

requires services such as closed-captioning, Braille and voice print. Technological advances make it possible to make these and other visible and auditory forms of communication available.

People with physical disabilities encounter barriers of a somewhat different nature. Particular mention was made of the need to better enforce accessibility to buildings, to enhance transportation systems and to provide attendant care services. Witnesses impressed upon us the significant constraints placed on their ability to plan their lives with the flexibility and freedom nondisabled people enjoy. It was explained, for example, how transportation schedules require them to plan their schedules at least a week in advance. This means that if they want to meet with friends, or even require medical attention, they must arrange rides ahead of time, and even then rides may not be available. We recognize the importance of addressing the significant barriers which continue to prevent people with disabilities from enjoying the independence and freedom necessary to fully participate in society.

The independence to more fully participate in the life of the community is only one aspect of disabled people's desire to exercise choices on the direction of their own lives. It was also argued that people with disabilities should have responsibility for and be empowered to make the key decisions which affect their lives, including the operation of agencies and the provision of health, transportation and other services. As well, people with disabilities have felt excluded from and want a voice in the process of constitutional reform. Of particular concern to a number of witnesses was the possibility that a restructuring of our constitutional structure could weaken the quality and national nature of our social programs when these should in fact be strengthened.

Comments were received on the need for greater equality of opportunity in employment and promotion, as well as on the role of the equality guarantee in s. 15 of the Charter. Two particular comments on s. 15 were made: that its national application not be weakened in any way; and that it be amended to ensure that it only benefits members of disadvantaged groups. Underlying this

last comment was a view that s. 15 was intended to sweep away systemic barriers which have created situations of disadvantage, and that it should not be available to members of advantaged groups to impede affirmative action programs or otherwise deepen the disadvantage of others.

In the next phase we will be examining how the rights of disabled people can more effectively be addressed in the Constitution. We will be consulting with the disabled community both on this issue and other matters involving constitutional change.

The Economy

Witnesses who discussed the economy did so in very general terms as a rule. Their comments can be divided into concerns about the economy of Ontario, the integration of the Canadian economy, Ontario's and Canada's place in the world economy, or issues of economic justice. This approach follows that of Changing for the Better, and people made general responses to the questions in that paper.

Specific concerns with the economy of Ontario generally had to do with the Free Trade Agreement and its "disrupting" effect on the economy of the province. This led a number of presenters to question the proposed extension of the agreement to Mexico, though there was by no means a consensus on the value and effects of either the existing or the proposed agreement. Regional disparities within the province were also noted, particularly in the East and North, though again there was no consensus on solutions. Finally, a few witnesses expressed concern over cross-border shopping, though we heard no submissions on either the reasons for its growth or a solution for this problem.

People who spoke of Ontario's place in the Canadian economy frequently addressed interprovincial trade and employment barriers, in general or specific terms. Although there was a consensus that these barriers should be removed, we did not receive enough information to suggest paths or timetables to this goal.

Ontario and Canada's place in the world economy was addressed in two ways. Several witnesses addressed the issue of trade with Europe and the economic integration that will take place there in 1992. The Ontario government was urged to pursue links with that continent, particularly with the "engines" of the European economy. As noted earlier, others suggested treating the province's linguistic and ethnic diversity as an advantage in dealing with other parts of the world. Multicultural and francophone groups particularly emphasized this strength.

Finally, some witnesses took a much broader approach to the meaning of "economic development." Almost all witnesses who dealt with the issue argued that economic policy has a greater effect on people's lives than constitutional change. However, these witnesses integrated the two issues; they argued that economic rights should be enshrined in the Constitution, or otherwise addressed, so that the full effect of the civil rights enshrined in the Charter could be felt by more Canadians. In their view, these economic rights could include the right to housing, to an adequate minimum income, and various rights around employment and other aspects of workplace democracy. Ontario's role, for these witnesses, would be to bring questions of economic justice to the table in any constitutional negotiations.

Our hearings took place during a recession. This context, of rising unemployment and an increase in the number of people on short-term social assistance, is of great importance in assessing both what people said to us and what the economic situation may be in the wake of constitutional change. We did not expect detailed recommendations on economic issues from witnesses

during this preliminary phase of our work. ***In our next phase, we will look at these economic issues in more detail.***

Roles of the Federal and Provincial Governments

The two primary areas of comment under this topic were the federal-provincial division of powers, and the leadership roles of government, particularly that of the Ontario government.

Broad acceptance of the fact that a fundamental restructuring of federal-provincial powers was both necessary and inevitable was evident in many of the presentations we heard. Given this, the primary concern of most witnesses was to ensure that the federal government retained sufficient power to maintain national unity, to ensure national standards for social programs and to perform truly national functions, which included national institutions. Others argued as well that federal transfer payments had to be maintained in order to ensure national standards. It was also suggested that the federal government needed to play a key role in ensuring a strong and internationally competitive economy.

Some witnesses felt that a decentralization of powers, and greater provincial autonomy in some areas of shared jurisdiction, would better enable the provinces to respond to and take account of local and regional needs. The need to address more issues at the local level also led some to argue that municipalities should play a greater role in government and exercise greater control over local matters, possibly by constitutionally entrenching certain delegated powers. A few witnesses were concerned with how to strike a balance between the demands for greater provincial powers and the desire to maintain a federal government with the power to ensure national standards.

Many witnesses commented on Quebec's desire for greater autonomy. A number were of the view that Quebec should be able to exercise those powers necessary to enable it to direct and ensure the development and survival of the French culture and language. At the same time, however, many of these

witnesses felt that if Quebec were granted additional powers then all of the provinces should be granted either similar powers or the opportunity to assume such powers.

Comments on federal-provincial relations were not limited to the allocation of powers, but extended as well to the efficiency or lack of efficiency with which these powers were exercised. A number of witnesses suggested to us that an effort should be made to increase cooperation between the levels of government, more clearly delineate the responsibilities of all levels, particularly in areas of shared jurisdiction, and identify and avoid the duplication of services or functions of governments.

Deep concern was expressed concerning the failure at all levels of government to show leadership in resolving many of the key constitutional concerns of Canadians. We heard many witnesses express, in often very emotional terms, the desire and the hope that all governments will show leadership in identifying and promoting a national vision of Canada. It was felt by some witnesses that part of defining the direction of the country required important national institutions to be maintained in a strong and viable way.

Many witnesses commented on Ontario's role in negotiating and creating a new constitutional arrangement. It was argued that Ontario should play a leadership role in constitutional negotiations both because of its historically close relationship with, and proximity to, Quebec, as well as its size and economic strength within the Canadian confederation. Ontario must also consider what its role would be and how its interests could best be advanced in a Canada without Quebec. ***While we share the view that Ontario may be well placed to play a key role in constitutional negotiations, we are conscious of the need for each region of the country, including Ontario, to define its own interests and its own vision of Canada. Any negotiations affecting the constitutional structure of Canada must involve all provincial governments and the federal government.***

We agree with those witnesses who argued that Ontario should promote Canada; promote dialogue with Quebec in order to identify and respond to its desires and aspirations; act as a mediator between the regions of Canada; show leadership in the treatment of its aboriginal, francophone and multicultural peoples, women,and disabled individuals; and ensure constitutional negotiations address questions of economic justice. In addition, we agree that Ontario can play a greater role in educating people on the key issues which concern and divide them: the potential consequences of separation; native and language issues; cultural diversity; and free trade.

We share the view of virtually all witnesses that a fundamental restructuring of federal-provincial powers is necessary. We also believe that Ontario can and should play an important part in shaping the future of Canada.

National Institutions and the Political System

The importance of reforming national political institutions was a common theme throughout our hearings; so was the desire to make the political system more accountable to the electorate. This first theme of institutional reform dealt with the concept of representative democracy and was raised in the government's discussion paper in the section on regional interests. It asked: What is the place of the West, the North, and the Atlantic Region? One of the sub-questions was: How could we strengthen regional or provincial representation in our national institutions?

Many witnesses responded by supporting the reform of the Senate. While some preferred outright abolition, most commentators on Senate Reform wished to see an elected Senate. Some went further and endorsed the concept of a "Triple-E" Senate. This concept refers to a Senate (1) that is *elected* directly by the people; (2) where there is *equal* representation for all provinces regardless of population; and (3) that is *effective* in the representation of regional interests.

A few witnesses rejected the election route and supported a reformed appointment process or the replacement of the Senate by a completely new body, such as a Council of the Canadian Economic Union. Included in the proposals for a reformed Senate were suggestions that seats be reserved for aboriginal peoples or that women comprise 50% of the membership.

The complexity of Senate Reform was brought home to the Ontario Legislature's Select Committee on Constitutional and Intergovernmental Affairs when it conducted hearings exclusively on the topic early last year. We recognize the need to explore the principle of regional representation in national institutions as it affects Parliament and the Supreme Court of Canada.

The concept of representative democracy was also raised in comments on the electoral system. These comments dealt not with the representation of regions, but with the representation of individuals. Several witnesses, for instance, favoured some type of proportional representation to achieve a better correlation between election results and the preferences of voters. It was pointed out that in a three-party system a party frequently won a majority government with less than 50% of the votes.

With regard to the theme of a more accountable political system, the focus was on political decision-making between elections. Many people expressed a desire to make their representatives more accountable to them. In this regard, they spoke positively of referenda on major issues and the loosening of party discipline.

We agree that efforts must be made to provide greater public participation in the political process on an ongoing basis and must recognize among other things that the rights of minorities have to be protected.

Process of Constitutional Reform

The need of the people of Ontario both to participate in constitutional discussions and to be kept informed of their progress was raised time and again. Closed door meetings of First Ministers were strongly criticized; so was the presentation of a draft constitutional amendment by the First Ministers as a virtual *fait accompli.*

There can be little doubt that the Meech Lake process left people with a profound sense of disenfranchisement. One of the Premiers who participated in the Meech Lake negotiations (Howard Pawley) testified that his everlasting regret was not over the substance of Meech Lake; rather it was over a process that was "so bastardized." He felt that any shortcut - any ignoring of the wisdom of people in participating in constitutional reform - was bound to lead to the backlash that was generated over Meech Lake.

The Committee heard numerous proposals for the use of referenda or constituent assemblies, or a combination of the two, as mechanisms for effecting constitutional change. These proposals were designed to produce a more democratic procedure - to provide a more meaningful role for the public - than the Meech Lake approach.

By the term "constituent assembly" some witnesses meant a specially selected body representative of Canadian society that meets to devise or approve constitutional changes. By way of illustration, one of the proposed models we received called for a constituent assembly to take place after an extensive period of public discussion and to be made up of delegations from the ten provincial legislatures and the federal Parliament. We were told that each legislative body would decide how it wished to be represented. Some might favour including nonpoliticians in their delegations whereas others might wish to have delegates directly elected by the people. Under this proposed model, the Territories and aboriginal nations would also be asked to send delegations if they wished the assembly to deal with their constitutional interests. Whatever proposals were

agreed to in the assembly would have no binding force until ratified by legislatures. This model went on to provide for a two stage procedure if some provinces were not willing to participate at the outset.

We are aware that the concepts of referenda and constituent assemblies are more complex than might first appear. Some of the questions they raise are: How should a referendum be initiated? Who should determine the wording of the question to be put to the people? What kind of majority should be needed for a proposal to pass? Who should choose the delegates to a constituent assembly? What kind of decision-making powers should the assembly have?

We realize that neither referenda nor constituent assemblies in any form are currently required in order to amend the Constitution. Indeed they are totally absent from the four amending formulas found in the Constitution Act, 1982. Depending on the subject matter, these formulas require: (1) the unanimous consent of Parliament and the provincial Legislatures - no time limit is prescribed for the passage of these amendments; (2) the consent of Parliament and the Legislatures of at least seven provinces having a minimum of 50% of the total population of all the provinces - this is known as the 7/50 formula and is subject to a three-year time limit; (3) the consent of Parliament and the Legislature(s) affected; or (4) passage by an ordinary act of Parliament or a provincial Legislature. Because a change in the amendment procedures falls under the first formula of unanimity, a crucial question is: How can public participation be enhanced within the present constitutional framework?

The Committee wishes to affirm that the people of Canada must be able to participate in the process of constitutional reform. In our next phase we wish to consider ways of ensuring continued and meaningful public involvement in the process. In fact, the consultation engaged in by this Committee may serve as one model.

THE NEXT STAGE

We believe that Canada is at a crossroads in its history. This is a crucial time for decision-making and the development of a renewed vision of Canada.

This interim report has identified several issues for further study. During our next phase, we will be addressing these and other issues. We trust that this process will help us answer the challenge posed in our mandate of "what form of Confederation can most effectively meet the social and economic aspirations of the people of Ontario."

During this next phase we will continue our discussions with the public at large. We are considering a variety of ways of doing so, including using the parliamentary network to conduct a series of phone-in programs and arranging a conference which will bring people together from all parts of the province. We note that our terms of reference explicitly authorize us to "sponsor public forums and encourage public discussions to foster the broad participation of all the people of Ontario."

In addition, we plan to continue our discussion with various groups and individuals, as well as with people with expertise in matters falling under our mandate. We will also be pursuing meetings with members of other constitutional commissions or committees.

In all of this, it continues to be essential that the people of Ontario participate in the process of national renewal.

ISBN 0-7729-8308-9

DATE DUE

NOV 21 2008

DEC 1 2 1991

APR 10 1991

ONTARIO LEGISLATIVE LIBRARY

3 1867 00034815 6

Imprimé sur du papier recyclé

SELECT COMMITTEE ON
ONTARIO IN CONFEDERATION

Ontario
LEGISLATIVE ASSEMBLY
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

TORONTO, ONTARIO
M7A 1A2

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE RÔLE DE
L'ONTARIO AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION

L'honorable David Warner, député
président de l'Assemblée législative

Monsieur,

Le Comité spécial sur le rôle de l'Ontario au sein de la Confédération a l'honneur de vous présenter son rapport provisoire. Le Comité spécial vous demande de l'insérer au *Feuilleton et Avis* pour être pris en considération par l'Assemblée par suite d'alinéa 36(b).

Tony Silipo, député
président

Queen's Park
le 21 mars 1991

COMPOSITION DU

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE RÔLE DE L'ONTARIO

AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION

TONY SILIPO
président

GILLES BISSON
vice-président

CHARLES BEER
MARILYN CHURLEY
ERNIE EVES
CHARLES HARNICK
MARGARET HARRINGTON
GARY MALKOWSKI
STEVEN OFFER
YVONNE O'NEILL
(Ottawa-Rideau)
FRED WILSON
(Frontenac-Addington)
DAVID WINNINGER

Des Remplaçants:

TED ARNOTT
DON ABEL
DIANNE CUNNINGHAM
GEORGE DADAMO
WILL FERGUSON
CAM JACKSON
STEVE MAHONEY
ELLEN MacKINNON
TONY MARTIN
ALLAN McLEAN
MARK MORROW
CHRIS STOCKWELL
KIMBLE SUTHERLAND
NOBLE VILLENEUVE
BRAD WARD
(Brantford)
GARY WILSON
(Kingston & Islands)
ELIZABETH WITMER

TANNIS MANIKEL
greffière du comité

HAROLD BROWN
greffier du comité

ALLISON DRUMMOND
PHILLIP KAYE
PAUL MURRAY
Service de recherches
de l'Assemblée législative

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MANDAT ET PROCESSUS DU COMITÉ	1
RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ET DES COMMENTAIRES DU COMITÉ	4
Valeurs	5
Les autochtones	8
L'avenir du Québec au Canada	11
Rôles du français et de l'anglais	13
Multiculturalisme	16
Les femmes	19
Les personnes handicapées	20
L'économie	23
Rôles des gouvernements fédéral et provinciaux	24
Les institutions nationales et le système politique	27
Le processus de réforme constitutionnelle	28
LA PROCHAINE ÉTAPE	30

Le Comité remercie tous ceux qui ont contribué à la production de ce rapport.

MANDAT ET PROCESSUS DU COMITÉ

Une constitution ne peut rester statique. Tout comme un pays évolue au fil des ans, ainsi doit évoluer le document qui codifie ses valeurs fondamentales, définit ses institutions nationales et répartit l'exercice des pouvoirs législatifs. La nécessité d'une modification constitutionnelle est à la base du mandat du Comité spécial sur le rôle de l'Ontario au sein de la Confédération. Constitué par l'Assemblée législative de l'Ontario le 20 décembre 1990, le Comité de 12 membres représentant tous les partis a été autorisé à procéder à une étude et à rédiger un rapport sur

- *les intérêts et les aspirations d'ordre social et économique de toute la population de l'Ontario au sein de la Confédération, et*
- *la forme de confédération susceptible de satisfaire le plus efficacement les aspirations sociales et économiques de la population de l'Ontario.*

Le mandat précise en outre que le Comité doit présenter un rapport provisoire au plus tard le 21 mars 1991 et un rapport final le 27 juin 1991. Un processus en deux stades a ainsi été constitué.

En ce qui concerne le premier stade, le Comité a souhaité encourager la participation la plus large possible. Les réunions préliminaires de la fin de janvier ont été suivies de quatre semaines d'audiences publiques (du 4 février au 1er mars) dans toute la province. Dans l'ordre chronologique, les réunions ont eu lieu à Kenora, Dryden, Sioux Lookout, Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, Timmins, Sudbury, North Bay, Orillia, Collingwood, Windsor, London, Kitchener, Brantford, Hamilton, Ottawa, Cornwall, Kingston et Peterborough. Des audiences ont également eu lieu à Toronto. Ces rencontres se sont déroulées en général dans des locaux axés sur la communauté, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme les foyers de la légion, les écoles secondaires et les foyers pour personnes âgées. Elles se sont déroulées pendant toute la journée, y compris la soirée. Nous avons considéré que les séances en soirée étaient particulièrement importantes afin de rendre les audiences accessibles au maximum de gens.

Le déroulement des audiences a changé également. La plupart se sont inspirées de la méthode classique des comités d'après laquelle on entend les témoins suivant un horaire précis. Notre politique a toutefois été, chaque fois que c'était possible, de permettre l'audition d'autres témoins au cours de la

réunion. Il y a eu aussi plusieurs réunions du genre de celles qui se déroulent à l'«hôtel de ville»; une fois, on a invité le public à faire part de ses commentaires par téléphone. Parfois, le Comité s'est scindé en sous-groupes pour entendre davantage de témoins.

Dans l'ensemble, plus de 600 personnes et groupes, allant d'élèves de la 7e année aux retraités, se sont présentés devant le Comité. La plupart sont venus de leur propre initiative, informés par les annonces du Comité dans les médias ou par d'autres moyens. Environ 140 groupes et 20 particuliers ont témoigné à la suite des efforts déployés par une équipe chargée de les approcher, dont le Comité a retenu les services. Comme nous voulions obtenir une participation maximale du public et que nos audiences ont commencé après un préavis relativement court, nous avons pensé qu'il était particulièrement essentiel d'entreprendre un programme de sensibilisation. L'un des objectifs officiels du programme était de «sensibiliser chaque collectivité où les audiences se sont tenues au travail du Comité.» Les efforts du programme ont visé les groupes suivants : les autochtones, les francophones, les femmes, les groupes ethnoculturels, les milieux syndicaux, les milieux d'affaires, les étudiants et les personnes handicapées.

Outre la déposition devant le Comité, les personnes et les groupes pouvaient faire connaître leur point de vue en présentant des mémoires à la greffière du Comité. Au 28 février 1991, on avait reçu 100 mémoires environ de cette façon. Il y a aussi deux façons d'envoyer des observations au Comité : composer un numéro de téléphone sans frais et poster une carte-réponse préaffranchie. Cette carte était renfermée dans le document de consultation du gouvernement de l'Ontario «Changement et renouveau : Invitation à parler d'un nouveau Canada».

Conformément au mandat du Comité, les délibérations ont été télévisées par le Service de télédiffusion et d'enregistrement de l'Assemblée législative. Ce service assure régulièrement la télédiffusion des délibérations des comités de Queen's Park, mais c'était la première fois qu'il diffusait les réunions d'un comité au cours de déplacements dans la province. Cette exigence visait à «faire en sorte que les délibérations, audiences et activités publiques du Comité soient portées à la connaissance de la population de l'Ontario». En plus de la diffusion sur la chaîne parlementaire, TVOntario a diffusé un résumé quotidien et une revue hebdomadaire des audiences. La chaîne a rediffusé les audiences en français tous les soirs.

Les malentendants ont eu un accès total à nos délibérations. L'interprétation en langage gestuel a été offerte dans toutes nos rencontres et les diffusions sur la chaîne parlementaire ont été accompagnées de sous-titres codés.

En général, nous croyons que l'approche choisie par le Comité a reçu un très bon accueil. Cependant il vaut la peine de faire quelques observations sur les préoccupations vivement ressenties au sujet du processus. On a déploré, entre autres, le peu de temps accordé aux témoins pour se préparer à l'audience. Le principal grief visait le court délai entre la publication du document de consultation à la fin janvier et le début des audiences moins d'une semaine plus tard.

Bien que n'étant pas un document émanant du Comité, le document de consultation constitue une aide précieuse pour le Comité, l'aidant à lancer les délibérations publiques et à centrer la visée des audiences. La plupart des témoins qui avaient un exemplaire du document l'ont trouvé utile. Mais le document lui-même a fait l'objet de critiques. On a souligné, entre autres, qu'il ne comprenait pas de section sur les femmes et la Constitution, qu'il n'était pas accessible aux aveugles et qu'il n'était pas traduit dans les langues autochtones.

Une autre inquiétude formulée par des témoins était le temps accordé pour les exposés oraux. Une autre encore, l'absence du Comité dans certaines localités.

Le Comité reconnaît qu'il y a eu des lacunes dans le processus. Aucun processus n'est parfait. Nous espérons, toutefois, que la plupart des témoins ont été encouragés par la franchise et la largeur de vue des audiences. Il y aurait également lieu de souligner que ces audiences ne constituent qu'une première consultation. Une deuxième phase est prévue. Il en est plus longuement question à la fin de ce rapport.

Si le temps l'avait permis, le Comité se serait rendu aussi dans d'autres communautés. Sioux Lookout, Kenora et Dryden étaient situés en fait dans la partie sud du Nord de l'Ontario. Cependant, en vue d'atteindre les localités du Grand Nord, nous avons participé à une tribune téléphonique à Sioux Lookout. Grâce au réseau radiophonique de Wawatay, nous avons reçu des appels de localités

comme Sachigo Lake, Attawapiskat, Constance Lake et Lansdowne House. Un certain nombre de ces appels étaient en ojibwé, en cri et en oji-cri et ont été traduits pour le Comité.

Enfin, il faudrait remarquer que notre Comité n'est qu'un des organismes qui, au palier fédéral comme au palier provincial, se penchent actuellement sur les questions constitutionnelles. Nous espérons établir des rapports, sous une forme ou sous une autre, avec ces autres organismes au cours de notre deuxième phase.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ET DES COMMENTAIRES DU COMITÉ

L'intérêt extraordinaire de nos concitoyens pour l'avenir de notre pays n'a cessé d'affleurer tout au long des audiences. Cet intérêt s'étend bien au-delà d'une seule question pour embrasser tout un spectre de questions constitutionnelles, sociales et économiques. Dans bien des cas, ce qui s'est manifesté, c'est une vision personnelle du Canada qui reconnaît qu'un changement est inévitable.

Nous tenons à souligner que le processus de redéfinition de la Confédération exige que toute la gamme des questions soit examinée. On ne peut restreindre le processus à certaines de ces questions seulement. Ce qu'il faut faire, au contraire, c'est en arriver à une vision nationale du Canada : la vision d'un Canada renouvelé.

Même si le Comité a reçu quelques recommandations très précises, la plupart des observations portaient sur des concepts, des impressions et des valeurs. Nous accueillons volontiers les recommandations visant un point précis, mais nous avons également apprécié les commentaires «venus du fond du coeur». Certains de ces commentaires révélaient un sens d'aliénation et d'exclusion par rapport au processus politique. On ne peut pas les ignorer et on les a consignés dans l'ensemble du rapport.

Ce rapport devrait (et nous croyons qu'il le fait) refléter le genre de témoignage et de documentation reçus par le Comité. Il reflète également la nature provisoire des audiences de février et mars. C'est pourquoi l'accent est mis sur les principes généraux plutôt que sur une analyse en profondeur de questions particulières.

La plupart des points discutés ci-dessous ont été soulevés dans le document de consultation du gouvernement. Les témoins n'ont toutefois pas estimé qu'ils étaient restreints par le document de consultation. Ils étaient libres de soulever d'autres questions relevant du mandat du Comité, comme le processus de réforme constitutionnelle.

Chacune des sections suivantes comprend une description rapide des observations que nous avons reçues sur diverses questions clés, ainsi que nos propres commentaires. Tant les observations orales que les observations écrites ont fait l'objet d'un examen minutieux.

Valeurs

Tout au long des audiences, nous avons été frappés par l'émotion avec laquelle les gens nous ont parlé et leur inquiétude profonde à la pensée que quelque chose de très précieux était en danger. Ces sentiments se sont manifestés à l'occasion de toutes les questions discutées, mais ils ont paru le plus profondément ressentis lorsqu'on a évoqué la possibilité que l'avenir du Canada en tant que pays et les valeurs auxquelles tiennent les gens soient mis en péril.

Les témoins ont parlé des valeurs que partagent les Canadiens en faisant ressortir les principes ou les caractéristiques propres à nos concitoyens, en attirant l'attention sur les aspects et réalisations de la société canadienne et en exprimant leurs aspirations pour l'amélioration de notre société.

Parmi les valeurs fondamentales exprimées, c'est l'adhésion aux principes de la démocratie qui a été affirmée avec le plus de conviction. L'importance accordée à cette valeur ressortait de la préoccupation profonde qu'à l'heure actuelle la population ne se faisait pas entendre. La population estimait qu'elle devrait avoir davantage son mot à dire et davantage de droit de regard sur les décisions qui la concernent, notamment dans le processus de réforme constitutionnelle. La plupart des témoins ont exprimé le désir d'entendre davantage les voeux de la population, mais on a surtout remarqué ce désir parmi des groupes comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles, linguistiques et culturelles.

De nombreux témoins nous ont dit qu'ils estimaient important de maintenir et de renforcer la mosaïque culturelle du Canada. Beaucoup ont considéré que la tolérance et l'acceptation de gens d'autres races et cultures constituaient une réalisation précieuse et déterminante. Par ailleurs, un grand nombre de témoins ont estimé qu'il fallait faire un effort pour mieux comprendre et accepter les gens d'autres groupes socio-culturels dans notre société et que cet effort était à la fois précieux et nécessaire pour la survie du Canada. Bien que ces valeurs aient été évoquées par une majorité de témoins, certains ne partageaient pas la vision du Canada reflétée dans ces valeurs.

Un sens vigoureux de l'égalité de tous les Canadiens s'est exprimé tout au long des audiences. Même si les témoins ont évoqué de nombreuses facettes de l'égalité, certains des thèmes les plus importants ont été que les gens doivent avoir une voix égale dans les décisions qui les touchent, un accès égal aux services, une chance égale de participer à la vie de la société et une protection égale de la loi. De nombreux témoins ont également fait valoir qu'il faut reconnaître l'égalité des «trois peuples fondateurs» - les Autochtones, les Français et les Anglais - bien qu'un certain nombre de témoins aient noté la nécessité de reconnaître le rôle de tous les groupes culturels du Canada. Il y a eu, toutefois, certains témoins qui ont estimé qu'il fallait accorder la prédominance à la langue anglaise.

Un certain nombre de témoins ont prétendu, particulièrement dans le contexte de la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, qu'il était important de traiter toutes les provinces sur un pied d'égalité. D'autres témoins ont soutenu que reconnaître l'égalité des provinces ne signifie pas qu'il faille les traiter de la même manière. L'égalité exige au contraire de traiter différents groupes d'une manière différente. Cette idée pourrait nous amener à reconnaître, par exemple, que les caractéristiques particulières sur le plan linguistique et culturel d'une région suscitent des besoins qui ne se manifestent pas dans d'autres régions.

Même si de nombreux témoins estiment que le respect de l'égalité est une caractéristique du Canada, ils soulignent aussi qu'il ne faut pas renoncer à nos aspirations à bâtir une société plus égale et plus juste. Le Comité reconnaît que, pour faire régner l'égalité, la société doit reconnaître et prendre en considération les besoins particuliers des gens qui, par le passé, ont été exclus de la participation pleine et entière à la vie de notre société, notamment les autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles, linguistiques et culturelles. On a fait valoir que l'élimination des

obstacles à l'égalité pour tous et la garantie des droits nécessaires pour parvenir à l'égalité totale exigent des mesures de prévention de la part des gouvernements.

La réputation internationale du Canada, pays équitable, juste et pacifique, ainsi que le rôle humanitaire et de gardien de la paix qu'il a joué traditionnellement dans les affaires internationales ont été considérés par beaucoup comme de précieuses réalisations. Pour certains témoins, le fait que le Canada soit tenu en si haute estime par la population d'autres pays fait ressortir leur conviction que le Canada est un pays qui mérite d'être préservé.

Un certain nombre de témoins ont suggéré que les Canadiens approchent la résolution de conflits avec le désir de trouver un juste équilibre et l'acceptation de la nécessité d'en arriver à des compromis. Cette caractéristique, qui reflète un sens de justice et d'égalité, se manifestait dans le désir d'une majorité des témoins de parvenir à la conciliation des nombreux points de vue divergents sur les questions qui réclament présentement notre attention.

Bien que seuls quelques témoins l'aient fait remarquer, un grand nombre croient qu'un trait commun entre les Canadiens est leur souci du bien-être d'autrui. Ce souci et ce respect se manifestent le plus clairement dans la valeur que placent les témoins dans les programmes sociaux de notre pays. Un bon nombre de témoins voient dans les services de santé, d'éducation et d'aide sociale des réalisations remarquables dont les Canadiens devraient être fiers. C'est la valeur éminente de ces réalisations et l'importance qui leur est reconnue qui sont à la base de nombreux appels visant à s'assurer qu'une quelconque réorganisation des relations fédérales-provinciales ne mettra pas en danger les programmes sociaux. En plus de ce souci profond que ces réalisations ne soient pas menacées, on constate aussi l'aspiration à la poursuite nécessaire de l'amélioration de notre système de bien-être social d'une façon qui assure à tous les citoyens un niveau de vie suffisant. En particulier, certains témoins estiment qu'on pourrait mieux satisfaire les besoins économiques et sociaux, notamment un niveau de vie suffisant, l'emploi et les conditions d'emploi, la santé, l'éducation et la sécurité sociale, en les incorporant dans la Charte des droits et libertés.

Pour certains témoins, la Charte des droits et libertés en est venue à représenter une déclaration importante de leurs droits et de leurs valeurs. Cette importance a été démontrée à la fois par ceux qui font valoir que la Charte devrait prédominer, en ce sens que les droits et libertés qu'elle garantit ne

devraient pas être exposés à des violations de la part des gouvernements, et par ceux qui font valoir que de nouveaux droits devraient s'y ajouter, comme les droits qui protégeraient les intérêts sociaux et économiques des particuliers, dont on a mentionné quelques-uns ci-dessus.

Un certain nombre de témoins ont exprimé leurs préoccupations à l'égard de l'environnement et ils étaient particulièrement inquiets du manque de contrôle sur la protection de l'environnement. Ces témoins ont réclamé, d'une part, une participation au niveau local, aux questions environnementales et, d'autre part, une protection plus efficace enchâssée dans la loi, peut-être par le biais de l'inclusion d'une Charte des droits environnementaux dans la Constitution. Quelques témoins ont fait remarquer en particulier que la population autochtone peut fournir un exemple précieux de l'attention et du respect que l'on doit accorder à l'environnement.

Nous partageons l'opinion de la majorité des témoins à savoir que la tolérance, la compréhension et le respect des divers éléments de notre société sont des valeurs fondamentales qui doivent inspirer un Canada renouvelé et former la base sur laquelle la population du Canada peut trouver des points communs à partir desquels elle peut bâtir son avenir.

Les autochtones

De toutes les questions dont les Ontariens ont parlé au cours de nos audiences, celle de la justice pour les autochtones du Canada est celle qui a obtenu le consensus le plus large. Dans toute la province, les groupes et les particuliers de tous les milieux et intérêts ont convenu qu'il fallait régler les revendications territoriales en cours et notamment reconnaître aux autochtones et à leurs communautés le droit de déterminer leur propre avenir conformément à leurs valeurs culturelles traditionnelles, y compris l'harmonie, le respect et l'autonomie. Les nombreux groupes et particuliers autochtones qui se sont présentés devant nous ont abordé ces deux questions et bien d'autres qui inquiètent leurs communautés (au sein et en dehors des réserves).

Ce consensus sur la nécessité d'un changement est le premier des messages que nous avons reçus, le second est le thème que nous avons déjà évoqué, à savoir que les autochtones doivent participer au processus de changement. La possibilité de négocier les changements qui toucheront leur vie est

particulièrement importante pour les autochtones qui, par le passé, ou bien n'ont pas eu de représentation officielle du tout (dans le cas des Métis), ou bien ont été traités comme des pupilles du gouvernement fédéral (dans le cas des Indiens inscrits). Selon certains témoins, cette participation doit s'étendre à toute renégociation de questions de compétence touchant les autochtones entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce dialogue devrait comprendre d'autres Ontariens susceptibles d'être concernés par les nouvelles ententes. Tous les témoins ont dit que les autochtones devraient participer aux négociations constitutionnelles touchant les autochtones comme d'autres Canadiens.

De nombreux témoins ont traité la question des droits constitutionnels des autochtones. En général, les témoins autochtones et non autochtones ont fait valoir que le droit à l'autodétermination est un droit de nature, mais qu'il doit être reconnu par la Constitution. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 confirme les «droits existants - ancestraux ou issus de traités - des peuples autochtones», mais il existe néanmoins le sentiment que l'auto-détermination devrait être traitée plus expressément. Des tentatives ont eu lieu lors des conférences constitutionnelles de 1984, 1985 et 1987, mais elles n'ont abouti à aucun accord. Nous avons entendu de nombreuses suggestions sur la façon d'aborder la représentation autochtone dans des négociations de ce genre; le trait commun de ces suggestions était que les Ontariens veulent que les autochtones soient représentés et que l'on accorde une très forte priorité aux négociations.

Des témoins autochtones ont affirmé que les revendications territoriales, les droits issus de traités et des ententes de cogestion sont essentiels à l'autodétermination et qu'ils constituent une base économique viable pour que les communautés résolvent leurs problèmes et maîtrisent leur propre développement culturel et économique. Tant les témoins autochtones que les autres ont évoqué les attitudes traditionnelles vis-à-vis du territoire, à savoir que celui-ci est confié aux générations présentes pour les générations futures et comment cette notion peut s'intégrer aux préoccupations environnementales actuelles. Certains témoins autochtones ont signalé qu'un bon nombre d'autochtones de l'Ontario vivent hors d'une réserve et ne sont pas du tout reconnus comme Indiens inscrits. Les mécanismes d'autodétermination hors d'une base territoriale devront prendre une forme très différente, qui n'a pas été précisée en détail, mais qui sera probablement liée à une prestation appropriée de services.

Au chapitre des services, les témoins ont soulevé un certain nombre de questions. La langue est une des questions les plus urgentes pour les peuples autochtones eux-mêmes. Plusieurs témoins ont mentionné une étude entreprise par le Secrétariat d'État selon laquelle trois seulement des langues autochtones existantes (sur plus de cinquante) ne risquent pas de disparaître. Comme les Ontariens d'expression française, les autochtones croient que le maintien de leur langue est un élément important du maintien de leur culture et de leur identité et ils souhaitent un contrôle plus grand de leur système d'enseignement. En général, la question de la formation et de l'enseignement est extrêmement importante dans les communautés autochtones où l'on constate une forte proportion de jeunes et des antécédents de problèmes relatifs au système d'enseignement (qu'il s'agisse de pensionnats ou d'écoles secondaires éloignés de la communauté des élèves). Nous avons également entendu des suggestions quant à la façon d'aborder le développement économique dans les réserves, compte tenu de leurs lois particulières en matière d'impôt et de droit de propriété. Ce sont tous là des domaines où la province peut et doit jouer un rôle important. Les témoins autochtones et non autochtones ont toutefois convenu que les peuples autochtones doivent être libres de définir leurs propres priorités et que les deux paliers de gouvernement devraient négocier avec eux sur cette base.

Plusieurs témoins, autochtones et non autochtones, ont soulevé la question du domaine de compétence. Ceux qui ont abordé cette question ont convenu que les peuples autochtones veulent le maintien de leur relation particulière avec la Couronne fédérale, de préférence avec plus de coopération entre gouvernements et un meilleur accès aux deux paliers de gouvernement. Il est clair que les mesures prises par les gouvernements provinciaux touchent les peuples autochtones, en dépit de la responsabilité fédérale quant aux «Indiens et aux terres réservées aux Indiens». ***Nous sommes d'accord avec les nombreux témoins qui ont endossé la politique suivie par le présent et par l'ancien gouvernement provincial consistant à négocier des ententes d'autodétermination autochtone à la fois directement avec des représentants autochtones et sur une base tripartite avec le gouvernement fédéral. Il est clair, d'après nos audiences, que les citoyens de l'Ontario donnent au gouvernement provincial le mandat de poursuivre cette politique et d'insister pour que des représentants autochtones participent à de futures discussions constitutionnelles.***

L'avenir du Québec au Canada

La question de l'avenir du Québec au Canada a fait l'objet de certains des témoignages les plus passionnés entendus par le Comité. Bien que la question soit complexe et que les opinions diffèrent, certains thèmes se dégagent des mémoires :

- On a constaté le désir sincère que le Québec continue de faire partie du Canada. Il était donc très important de s'efforcer d'atteindre un arrangement avec le Québec. - Les points de vue divergent toutefois sur les modalités.
- Le Québec est une partie cruciale de l'identité canadienne.
- Le Québec est une communauté distincte au sein de la fédération canadienne.
- Il ne faut pas interpréter le rejet de l'Accord du lac Meech comme un rejet du Québec. Un grand nombre de facteurs étaient en cause, notamment le processus suivant lequel l'Accord a été négocié.

En ce qui concerne le caractère distinct du Québec, le document de consultation fait allusion à six caractéristiques de la société moderne du Québec qui ont été décelées par la Commission sur l'unité canadienne sous la coprésidence de M. John Robarts, un ancien premier ministre de l'Ontario, et M. Jean-Luc Pépin. Ces caractéristiques étaient les suivantes : l'histoire, la prédominance du français au Québec, le droit civil par rapport à la common law, l'origine ethnique commune de la majorité de sa population, les désirs, les aspirations et même les craintes que partage l'ensemble de la population du Québec, et enfin, le rôle unique que la politique et le gouvernement du Québec jouent dans l'évolution de la société québécoise.

Tandis que le caractère distinct du Québec a été largement reconnu au cours de nos audiences, différents points de vue ont été exprimés sur la manière dont il y a lieu d'incorporer ces traits distinctifs dans la Constitution. Nous exposons certains de ces points de vue ci-dessous. Nous souhaitons souligner qu'ils ne sont pas exhaustifs et que nous les incluons uniquement à des fins d'exemples.

Un point de vue proposait, par exemple, un «Canada asymétrique» où l'on accroîtrait l'autonomie du Québec. Celui-ci se verrait accorder les pouvoirs dont il a besoin pour protéger son identité, notamment les pouvoirs concernant le français et la culture française. Par ailleurs, le gouvernement

fédéral continuerait à jouer un rôle puissant en ce qui concerne le reste du pays. Selon une autre position, ce que l'on accorderait au Québec en fait de pouvoir devrait être offert à toutes les provinces. On a également exprimé des points de vue qui traduisaient l'opposition à toute décentralisation des pouvoirs ou à l'octroi de pouvoirs plus grands à une province plutôt qu'à une autre.

Nous avons entendu une variation des deux premières positions. Selon cette position, chaque province aurait le pouvoir de rapatrier la totalité ou l'un quelconque des pouvoirs fédéraux «essentiels» au moyen d'un référendum. Le pourcentage de pouvoirs ainsi rapatriés amènerait une réduction correspondante des paiements de transferts versés par le gouvernement fédéral. De même, on remettrait une partie de pouvoirs fiscaux correspondante aux provinces qui rapatrient les pouvoirs en question. L'un des éléments de cette proposition avait trait à la perte de sièges à la Chambre des communes comme dans le cas des provinces qui rapatrient de tels pouvoirs.

Quelques témoins ont estimé que la séparation du Québec serait une opération sans douleur, qu'elle se ramènerait essentiellement à ajuster les frontières, les dettes et les actifs. Cependant, un grand nombre de témoins ont estimé que la séparation du Québec signifierait la fin du Canada.

Nous croyons que la séparation du Québec aurait des conséquences sérieuses tant pour le Québec, que pour l'Ontario et le reste du Canada. Ne serait-ce que dans un domaine, l'économie internationale, il y a des répercussions sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le GATT et le Pacte de l'automobile Canada-États-Unis, entre autres. Quant aux liens économiques entre l'Ontario et le Québec, le document de consultation révèle qu'il y a environ 30 milliards de dollars d'échanges réciproques chaque année. ***Nous croyons que les répercussions de la séparation débordent largement les structures politiques et économiques pour toucher notre sens de l'identité et nous sommes d'accord avec le document de consultation que tout bouleversement important des liens entre l'Ontario et le Québec nuirait à toutes les parties en cause.***

Nous sommes liés par des liens historiques, géographiques, linguistiques et commerciaux. Un grand nombre des témoins ont estimé - et nous sommes d'accord - qu'en raison de ces liens l'Ontario est dans une position unique au sein de la fédération et devrait jouer un rôle de leadership dans la négociation en vue d'un Canada renouvelé.

Nous souhaitons fortement que le Canada demeure uni, mais il y a lieu d'apporter des changements si l'on veut que le Québec continue à être un partenaire de la Confédération. Que ces changements considérables prennent la forme

- d'un «Canada asymétrique»,
- d'un Canada où les mêmes pouvoirs supplémentaires - par exemple dans les domaines de la langue, de la culture, des communications et de l'immigration - soient accordés à toutes les provinces,
- d'un Canada où l'on retrouve une certaine combinaison de ces deux premières structures, ou
- de toute autre forme de fédération,

il faut faire d'autres analyses et entreprendre d'autres délibérations. Évidemment, sous de tels changements, la séparation du Québec demeure une possibilité.

Dans la phase suivante, nous examinons plus en détail la question des rapports entre les gouvernements fédéral et provinciaux et, ce faisant, nous nous inspirons de la reconnaissance qu'un changement doit se produire pour que le Québec demeure un partenaire au sein de la Confédération.

Rôles du français et de l'anglais

Une bonne partie des espoirs et des craintes des Ontariens à l'égard de notre pays tourne autour de la langue et c'est ce que nos audiences ont mis en lumière. Les Ontariens francophones veulent un droit de regard plus grand sur leurs institutions, en particulier les établissements d'enseignement. Une grande majorité des organismes francophones ainsi que d'autres organismes et particuliers non francophones qui ont témoigné ont recommandé que l'Ontario soit déclarée province bilingue. D'un autre côté, de nombreux témoins sont nettement opposés à ce concept.

Un ensemble d'arguments vise le rôle historique du français en Ontario et au Canada. Le concept des «deux peuples fondateurs» (souvent modifié, compte tenu des peuples autochtones du Canada, en concept des trois peuples fondateurs) est au coeur de la protection constitutionnelle assurée aux minorités linguistiques, anglophones au Québec et francophones dans les autres provinces. L'autre argument historique est que de nombreux francophones de l'Ontario ne sont pas des immigrés récents du Québec, mais des descendants des premiers colons de la province. Ils resteront une minorité considérable dans la population ontarienne, particulièrement dans le Nord et l'Est, sans égard à ce qui peut se passer au Québec. Bien des témoins ont exprimé avec passion cette identité ontarienne des Franco-Ontariens, «icitte, c'est chez nous», comme un témoin de Sudbury l'a fait remarquer, citant un poème. Voilà les fondements historiques à la base de la requête de nombreux témoins francophones que l'Ontario se déclare officiellement bilingue.

Si la raison d'être de la prestation de services en français est en partie historique et constitutionnelle, cette prestation s'explique aussi par la reconnaissance d'une communauté actuelle qui a droit à des services provinciaux accessibles et appropriés. Comme les communautés multiculturelles dont on fait mention ci-dessous, les Franco-Ontariens sont des citoyens qui ont besoin de services de la part du gouvernement provincial. Plusieurs groupes qui ont témoigné ont souligné que la population franco-ontarienne, comme la population anglophone, est de plus en plus multiculturelle et multiraciale, et que les services devraient refléter cette réalité. Si certains témoins ont prétendu que la prestation actuelle de services en français coûte trop cher, d'autres ont soutenu que le besoin n'a pas encore été satisfait. Sur ce dernier point, plusieurs témoins ont fait remarquer que les services offerts aux résidents anglophones du Québec sont plus poussés que les services offerts aux Franco-Ontariens, et ont laissé entendre que l'équité exige un élargissement des services dans cette province.

La nécessité d'offrir des services et la revendication historique existeront quelle que soit la décision que le Québec prendra quant à sa place au Canada. La vitalité de la population franco-ontarienne a été très claire pour nous dans nos audiences. C'est pourquoi le gouvernement provincial devrait assurer à la communauté francophone la continuité de la prestation des services en français en Ontario.

L'éducation est une question qui occupe une importance cruciale à elle seule, tant dans le passé que dans le présent. Un grand nombre de témoins francophones ont évoqué le règlement 17; si l'éducation

a été protégée dans la Loi constitutionnelle de 1867, ce règlement de 1912 en vertu de la Loi sur l'éducation a interdit l'usage du français dans les classes de l'Ontario. Bien que de grands progrès aient été accomplis depuis lors dans la prestation d'un enseignement en français, un grand nombre de témoins francophones ont souligné l'aspiration de la communauté à un système d'établissements éducatifs autonomes et francophones depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'université.

Un grand nombre de témoins ont soulevé une autre question, à savoir le statut de l'American Sign Language (ASL) et de la Langue des signes du Québec (LSQ), les langages gestuels utilisés respectivement par les malentendants anglophones et francophones. Ces langages reflètent, d'une certaine façon, la situation du français et de l'anglais; comme pour les Canadiens francophones et les Canadiens anglophones, les recommandations de ces témoins avaient trait à la fois à des droits et à des services. Sur la question des droits, un grand nombre de témoins ont soutenu que ASL et LSQ devaient être enchâssés dans la Constitution. Les recommandations sur les services sont exposées à la section sur les personnes handicapées.

Pour répondre à la réalité historique et constitutionnelle de la présence française en Ontario, la province a adopté une loi en 1986 fournissant des services provinciaux en français, la Loi sur les services en français, connue souvent sous le nom de Loi 8. Le but de la loi est de fournir des services dans des régions désignées là où le nombre des francophones le justifie. L'anglais demeure la langue de l'administration dans le gouvernement de l'Ontario, même dans les régions désignées, et les dispositions de la loi ne s'appliquent pas aux municipalités. L'envergure et les dispositions de la loi semblent avoir été mal comprises, et nous croyons que la mise en oeuvre continue doit être effectuée d'une manière franche et délicate. Il est par conséquent vital que tous les citoyens de l'Ontario, francophones et anglophones, reçoivent des renseignements exacts sur la loi et sa mise en oeuvre.

Parmi les témoins, une minorité a la vision «d'un seul pays et d'une seule langue». Si nous croyons que ces témoins sont sincères, nous ne considérons pas que cette vision mène les Canadiens à progresser dans l'avenir et à adopter les changements exigés par l'avenir. ***Nous sommes d'accord avec la vision de la majorité des témoins, à savoir, un pays qui respecte et apprécie la diversité et qui partage nos efforts visant à trouver des valeurs communes, notamment la protection des droits linguistiques de la minorité.***

Multiculturalisme

Le document de consultation nous rappelle qu'aux termes de la Constitution, la Charte des droits et libertés doit être interprétée de manière à promouvoir le maintien et la valorisation de notre patrimoine multiculturel. C'est toutefois l'écart entre l'esprit de cette déclaration et les réalités concrètes de la vie quotidienne qui est peut-être la principale visée des observations que le Comité a entendues sur cette question importante.

Nous sommes d'accord avec l'opinion de nombreux témoins selon laquelle la contribution de population d'autres patrimoines culturels et raciaux au développement du Canada devrait être reconnue comme on reconnaît le rôle historique des populations autochtones, anglophones et francophones. En outre, nous sommes d'accord avec les témoins qui ont soutenu que la population n'a pas su reconnaître que la diversité culturelle et raciale représente autant un fait historique qu'une caractéristique en évolution du Canada et de l'Ontario.

Le fait que certains Canadiens ne reconnaissent pas l'importance du multiculturalisme a un certain nombre de conséquences défavorables. On juge souvent les gens qui vivent au Canada depuis longtemps et qui ont élevé leur famille ici en fonction de leur patrimoine culturel et non comme des Canadiens. Pour la plupart d'entre eux, qui sont des gens qui ont beaucoup apporté au Canada et qui se considèrent comme des Canadiens dans tous les sens du terme, ce manque d'acceptation leur donne l'impression d'être des citoyens de second ordre. L'impact d'un tel point de vue sur les enfants est peut-être encore plus troublant. Un témoin a souligné que comme les autres ne les considèrent pas comme des Canadiens, un grand nombre d'enfants ne se considèrent pas eux-mêmes comme des Canadiens.

Les conséquences psychologiques et émotives de ce manque d'acceptation sont exacerbées lorsque cette situation débouche sur des obstacles à une participation pleine et entière à la société. Un certain nombre de témoins ont déclaré que les dispositions de la Charte qui interdisent la discrimination doivent être non seulement enchâssées dans nos lois, mais adoptées par chaque Canadien dans ses rapports avec autrui. C'est dans le cadre de ces préoccupations qu'un certain nombre de témoins ont suggéré qu'il fallait s'efforcer de mieux faire comprendre à la population la véritable nature de la

société canadienne d'aujourd'hui, les us et coutumes d'autrui, et de sensibiliser la population aux difficultés des immigrants et des réfugiés à s'adapter à la vie dans un nouveau pays.

Un certain nombre de mémoires ont exprimé le désir de divers groupes culturels d'avoir la possibilité de préserver et de maintenir leur patrimoine culturel. En même temps, ces témoins ont déclaré que leur désir de préserver leur culture ne signifie aucunement qu'ils ne se considèrent pas vraiment comme des Canadiens. Ils sont heureux d'adopter pour leur propre compte les valeurs canadiennes qui les ont attirés au Canada : la liberté de s'exprimer, d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs aspirations, la liberté d'éduquer leurs enfants, la liberté de vivre dans un pays pacifique, où de nombreuses cultures évoluent en harmonie.

Pour les nouveaux immigrants au Canada, l'adaptation à la vie dans un nouveau pays comporte d'autres difficultés qui sont considérables. Un groupe a suggéré au Comité qu'il nous faut reconnaître le fait que le contact avec une nouvelle culture et une nouvelle langue peut présenter des obstacles formidables à la participation à part entière aux institutions économiques, sociales et politiques. Ces obstacles revêtent une importance particulière lorsqu'ils empêchent les intéressés d'obtenir une aide qui est offerte à d'autres dans la collectivité aux prises avec des situations de crise comme le chômage, la maladie ou la violence au foyer. À cet égard, la vision du multiculturalisme comme politique de préservation du patrimoine culturel est importante, mais ne doit pas faire oublier la nécessité d'écarter les obstacles à l'accès aux services. Un groupe a souligné que les réfugiés, en particulier, sont moins soucieux de préserver leur patrimoine que de s'installer et de survivre. On a fait part d'un besoin particulier d'interprétation culturelle, à la fois comme une interprétation de langue et comme moyen de combler les fossés culturels. Cela suppose que les deux parties comprennent les attentes de l'autre partie.

On a exprimé le point de vue que l'accès aux services, de même que l'établissement effectif et l'intégration dans la population active des nouveaux immigrants ne sont pas seulement des questions de justice et d'égalité, mais qu'ils contribuent aussi au bien de la société. On a fait remarquer qu'aider des gens à surmonter les obstacles linguistiques et culturels, c'est permettre aux organismes publics et privés de procurer leurs services avec plus d'efficacité. De même, une meilleure intégration à la

population active est une façon d'assurer que l'on utilise pleinement leurs compétences dans la population active.

En outre, un certain nombre de témoins ont fait remarquer l'effet favorable que l'immigration a eu et continue d'avoir sur le développement économique au Canada. Les nouveaux immigrants apportent avec eux des compétences et la volonté de réussir. Ils fournissent également une ressource économique importante en ce sens qu'ils accroissent la possibilité du Canada de s'adresser à pratiquement tous les pays du monde et de mieux les comprendre à cause de la diversité plus riche de notre population sur le plan linguistique, culturel et racial. Dans une économie internationale de plus en plus concurrentielle, ce n'est pas là un faible avantage.

On a fait valoir la nécessité d'une méthode de vaste envergure, qui exigerait que tous les éléments du gouvernement envisagent les besoins multiculturels dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs programmes. Même si certains ont prétendu qu'il devrait y avoir un ministère exclusivement chargé des affaires multiculturelles, certains craignent que cela risquerait de limiter ou rétrécir indûment l'étude des besoins multiculturels ainsi que de renforcer l'idée que ces groupes ne font pas pleinement partie de la société canadienne.

Un certain nombre de témoins ont prétendu que le multiculturalisme ne marche pas et qu'il est un facteur de division, que ces groupes devraient laisser derrière eux leur langue et leur culture, ou tout au moins les aspects qui exigent une adaptation de la part des groupes culturels dominants ou des traditions du pays. Mais il y a eu un plus grand nombre de témoins qui ont exprimé un appui vigoureux à la tolérance et à la compréhension des besoins des autres populations et qui estimaient qu'il faudrait offrir à tous les Canadiens un accès approprié aux services essentiels de la culture canadienne.

Nous croyons que la tolérance et la compréhension des valeurs canadiennes respectées nous obligent à mieux reconnaître et accepter la diversité multiculturelle et multiraciale du Canada. Nous sommes d'accord avec l'opinion selon laquelle la reconnaissance de la nature diverse de notre société dans une disposition spéciale sur le Canada ou la définition du multiculturalisme dans la

Constitution pourraient renforcer cette réalité. Nous explorons davantage ce concept dans la phase suivante.

Les femmes

Les femmes s'adressant soit à titre de particuliers, soit au nom de groupements, ont affronté, entre autres, les questions politiques, sociales et environnementales dont on a débattu ailleurs dans ce rapport. Les divers particuliers et groupements, notamment les femmes autochtones et francophones, les femmes handicapées, les femmes appartenant aux professions libérales, les femmes jeunes et les femmes appartenant à des organismes ethnoculturels, ont apporté leur témoignage. Leurs perspectives en tant que femmes ont ajouté une autre dimension à leurs discussions sur ces questions et cela nous a particulièrement aidés à mieux comprendre les questions autochtones, les personnes handicapées ainsi que les problèmes économiques et sociaux comme la pauvreté et l'appui insuffisant aux emplois et à l'éducation. Nous ne saurons jamais trop souligner que la participation des femmes au processus de changement est une question clé. Les femmes ont affirmé qu'elles ne se sentent pas toujours bien représentées ou respectées dans les groupements qui parlent au nom de la communauté plus vaste dont elles sont membres. Nous sommes persuadés que tous les groupes qui partagent notre vision d'un Canada renouvelé se pencheront sur cette question.

La prestation d'une gamme plus vaste de meilleurs services de soins de santé a été une question soulevée par plusieurs témoins, car il s'agit pour elles d'un besoin important, notamment dans le Nord. Une des raisons pour lesquelles on a si souvent mentionné les services, c'est que les femmes estiment qu'elles ont besoin de services dans les domaines sociaux et économiques pour profiter de leurs droits tels qu'ils sont inscrits dans la loi. Par exemple, les difficultés des mères célibataires qui doivent surmonter le handicap d'un faible revenu, que ce revenu provienne d'un emploi ou de l'aide sociale, ont été décrites avec émotion par plusieurs témoins. C'est pourquoi les services nécessaires pour permettre aux femmes de participer pleinement au marché du travail et pour appuyer les structures familiales, notamment un élargissement des garderies, le respect effectif des jugements en matière de pension alimentaire, les débouchés en matière d'éducation, la formation professionnelle et les programmes effectifs en vue de lutter contre le harcèlement sexuel, ont été autant de questions discutées par ces témoins et d'autres. Les femmes se sont également unies à d'autres groupes comme

les autochtones et les personnes handicapées pour appuyer fortement l'équité salariale et l'équité d'emploi.

Un grand nombre de groupements et de particuliers ont évoqué les valeurs des Canadiens dans la mesure où elles se rapportent aux femmes. Les femmes ont été particulièrement soucieuses du droit à la sécurité. Comme les dimensions de la violence contre la femme font maintenant davantage partie de l'information du public, l'idée qu'une telle violence ne soit pas acceptable dans notre société s'est également beaucoup plus répandue. Un témoin a proposé la création d'une commission royale d'enquête sur la violence à l'encontre des femmes.

Sur la question des droits, les préoccupations principales exprimées par les femmes visaient les protections provenant de la Constitution et de la Charte. On s'est préoccupé que ces protections n'allaient pas assez loin. On s'est également préoccupé de ne pas mettre en péril les dispositions actuelles, obtenues avec âpreté, lors du processus de rapatriement qui s'est terminé en 1982. ***Nous croyons qu'il doit y avoir une participation valable des femmes dans le processus du changement constitutionnel afin d'assurer que les droits enchâssés dans la Charte ne soient pas mis en péril. Nous tenons à affirmer notre propre engagement à inclure les femmes individuellement, collectivement et en tant qu'experts constitutionnels, dans la prochaine phase de notre travail.***

Les personnes handicapées

Grâce aux exposés d'un certain nombre de personnes handicapées, le Comité s'est mieux sensibilisé aux obstacles à la pleine participation à la société. Bien que le comité ait surtout entendu le témoignage de membres et de représentants de la communauté des malentendants, nous commenterons à la fois les préoccupations uniques de ce groupe et la nature de certains problèmes partagés avec d'autres personnes handicapées. Nous avons entendu parler de certaines autres personnes handicapées comme les autochtones malentendants, les sourds et aveugles, les personnes qui souffrent d'un handicap du développement, les femmes handicapées et les personnes qui souffrent d'incapacité physique.

Un certain nombre de témoins ont exprimé le désir que la population soit mieux informée sur les perspectives et les besoins exceptionnels des personnes handicapées et que l'on accepte les personnes handicapées comme des égaux, et comme des personnes à part entière. En particulier, il importe, entre autres, que ceux qui s'occupent de l'éducation des malentendants reconnaissent et comprennent la culture distincte de ces derniers.

On a fait observer que l'on fait progresser la compréhension et l'acceptation lorsqu'on intègre les personnes handicapées dans la communauté tout entière et qu'on leur donne l'occasion d'avoir des rapports avec le reste de la population. Cependant, on a fait également remarquer qu'il ne faut pas poursuivre d'une manière rigide l'intégration dans la communauté, aussi importante soit-elle. Il faut que les politiques soient vraiment créatrices et qu'elles reconnaissent les différentes façons de délivrer les services qui s'adressent à ce groupe, comme les projets d'habitation pour la communauté des sourds et aveugles, ou les établissements d'enseignement à l'intention des malentendants. Écouter les désirs de ce groupe contribuera à répondre à leurs besoins.

Les personnes qui ont différentes incapacités se heurtent à diverses barrières. Nous avons entendu parler de la façon dont la communauté des malentendants, la communauté des sourds et aveugles, en soi une incapacité unique et particulière, et les personnes dures d'oreille rencontrent des barrières qui sont analogues à celles qu'affrontent les minorités linguistiques. On a soutenu qu'une plus grande disponibilité d'interprètes, d'intervenants et de services d'interprétation était nécessaire pour assurer un accès aux services essentiels ainsi que pour assurer une participation plus complète à la vie communautaire. En plus des interprètes, un accès plus large à l'information exige des services comme les sous-titres codés, le braille et le sous-titrage. Les avances technologiques rendent possible le fait d'offrir ces formes de communication visibles et auditives et d'autres encore.

Les personnes qui souffrent d'incapacités physiques se heurtent à des barrières d'une nature quelque peu différente. On a fait une mention particulière de la nécessité de renforcer l'accessibilité aux immeubles, d'améliorer les systèmes de transport et de fournir des services de soins connexes. Les témoins ont souligné les contraintes importantes placées sur la capacité des personnes handicapées de planifier leur vie avec la souplesse et la liberté que les autres connaissent. On a expliqué, par exemple, comment les horaires de transport exigent que les personnes handicapées organisent leur

horaire au moins une semaine à l'avance. Ceci veut dire que si elles veulent rencontrer des amis ou même obtenir des soins médicaux, elles doivent prévoir leur transport bien à l'avance et, encore là, le transport risque de ne pas être disponible. Nous reconnaissons l'importance d'abattre des barrières importantes qui continuent d'empêcher les gens souffrant d'incapacité de connaître l'indépendance et la liberté nécessaires pour participer pleinement à la société.

L'indépendance qui permet de participer plus pleinement à la vie de la communauté n'est qu'un aspect du désir des personnes handicapées d'exercer les choix sur l'orientation de leur vie. On a prétendu que les personnes souffrant d'incapacités devaient avoir la responsabilité et le pouvoir de prendre la décision cruciale qui touche leur vie, notamment l'exploitation des organismes et la prestation de services de santé, de transport et autres. Les personnes souffrant d'incapacités se sont senties exclues et veulent avoir un mot à dire dans le processus de la réforme constitutionnelle. La possibilité que le remaniement de notre Constitution puisse affaiblir la qualité et le caractère national de nos programmes sociaux, alors que ceux-ci devraient en fait être renforcés, inquiète particulièrement un certain nombre de témoins.

On a fait des observations sur la nécessité d'avoir une plus grande égalité des chances en matière d'emplois et de promotions et l'on a parlé du rôle de la garantie d'égalité en vertu de l'article 15 de la Charte. On a fait, entre autres, deux commentaires particuliers sur l'article 15, à savoir que son application à l'échelon national ne soit affaiblie d'aucune manière et qu'il soit modifié de manière à assurer qu'il profite seulement aux membres des groupements défavorisés. À la base de cette dernière observation, citons l'opinion que l'article 15 avait pour but d'abattre les barrières systémiques qui ont créé des situations de désavantage, et qu'il ne faut pas que puissent en profiter des membres de groupements favorisés pour nuire au programme de militantisme ou, par ailleurs, pour aggraver les désavantages d'autres.

Au cours de la prochaine phase, nous examinerons comment les droits des personnes handicapées peuvent plus efficacement être réglés dans la Constitution. Nous consulterons la communauté des personnes handicapées à la fois sur cette question et sur d'autres questions qui mettent en cause le changement constitutionnel.

L'économie

Les témoins qui ont traité de l'économie l'ont fait en termes très généraux. On peut répartir leurs observations entre les préoccupations touchant l'économie ontarienne, l'intégration de l'économie canadienne, la place de l'Ontario et du Canada dans l'économie mondiale ou des questions de justice économique. Cette approche suit celle de «Changement et renouveau» et les gens ont apporté des réponses générales aux questions posées dans ce document.

Les inquiétudes précises touchant l'économie ontarienne se rapportaient en général à l'Accord de libre-échange et à ses effets bouleversants sur l'économie de la province. La situation a amené un certain nombre de témoins à attaquer l'élargissement proposé de l'Accord au Mexique, même s'il n'y a eu aucun consensus sur la valeur et les effets de l'accord existant ou de l'accord proposé. On a également souligné les disparités régionales au sein de la province, en particulier dans l'Est et dans le Nord, même s'il n'y a pas eu non plus de consensus en matière de solution. Enfin, quelques témoins ont exprimé leurs préoccupations à l'égard du magasinage aux États-Unis, bien que nous n'ayons connaissance d'aucune observation, soit sur les raisons de sa popularité croissante, soit sur la solution au problème.

Les gens qui ont parlé de la place de l'Ontario dans l'économie canadienne ont souvent évoqué, en termes généraux ou précis, les barrières interprovinciales en matière d'échanges et d'emploi. Bien qu'il y ait eu un consensus sur la nécessité d'éliminer ces barrières, on n'a proposé ni cheminement ni calendrier pour atteindre cet objectif.

La place de l'Ontario et du Canada dans l'économie mondiale a été abordée de deux façons. Plusieurs témoins ont affronté la question des échanges avec l'Europe et l'intégration économique qui aura lieu dans cette région en 1992. Le gouvernement de l'Ontario a été invité instamment à renforcer ses liens avec ce continent, notamment avec les «moteurs» de l'économie européenne. On a, par ailleurs, considéré la diversité linguistique et ethnique de la province comme un avantage, lorsqu'on traite avec d'autres parties du monde. Les groupes multiculturels et francophones ont particulièrement souligné cette force.

Enfin, certains témoins ont abordé avec beaucoup plus d'ampleur la signification du «développement économique». La quasi-totalité des témoins qui ont traité de la question ont fait valoir que la politique économique a plus d'effet sur la vie des gens que les modifications constitutionnelles. Ces témoins ont toutefois coordonné les deux questions : ils ont fait valoir que les droits économiques devaient être enchâssés dans la Constitution ou traités autrement de façon qu'un plus grand nombre de Canadiens ressentent pleinement l'effet des droits civils enchâssés dans la Charte. Parmi ces droits économiques, citons le droit au logement, à un revenu minimum décent et divers droits concernant l'emploi et d'autres aspects de la démocratie en milieu de travail. Le rôle de l'Ontario pour ces témoins serait d'amener les questions de justice économique à la table de toute négociation constitutionnelle.

Nos audiences se sont déroulées durant une récession; ce contexte de chômage accru et l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale à court terme revêtent une grande importance lorsqu'on veut évaluer à la fois ce que les gens nous ont dit et ce que la situation économique peut être à la suite d'un changement constitutionnel. Nous ne nous attendions pas à des recommandations détaillées sur des questions économiques provenant des témoins au cours de cette phase préliminaire de notre travail. ***Au cours de la phase suivante, nous examinerons ces questions économiques d'une manière plus détaillée.***

Rôles des gouvernements fédéral et provinciaux

Les deux principaux points qui ont fait l'objet de commentaires à ce chapitre ont été la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que les rôles de leadership du gouvernement, notamment celui du gouvernement de l'Ontario.

Dans un grand nombre des exposés que nous avons entendus, le fait qu'une restructuration fondamentale des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces était nécessaire et inévitable semblait avoir reçu une assez forte adhésion. Étant donné ce sentiment, la principale préoccupation de la plupart des témoins était de s'assurer que le gouvernement fédéral garde suffisamment de pouvoir pour maintenir l'unité nationale, assurer des normes nationales de programmes sociaux et accomplir des fonctions vraiment nationales, ce qui comprend des institutions nationales. D'autres ont prétendu également que les paiements des transferts fédéraux devaient être maintenus de manière à assurer des

normes nationales. On a également proposé que le gouvernement fédéral joue un rôle clé pour assurer une économie forte et compétitive à l'échelon international.

Certains témoins ont estimé qu'une décentralisation des pouvoirs et une plus grande autonomie des provinces dans certains domaines où la compétence est partagée, permettraient aux provinces de mieux répondre aux besoins locaux et régionaux et d'en tenir compte. Le besoin d'affronter davantage de questions à l'échelon local a également amené certains témoins à prétendre que les municipalités jouent un plus grand rôle dans les gouvernements et exercent un plus grand contrôle sur les questions locales, peut-être en enchâssant dans la constitution certains pouvoirs délégués. Quelques témoins s'inquiétaient de savoir comment obtenir un équilibre entre les exigences de plus grands pouvoirs provinciaux et le désir de maintenir un gouvernement fédéral doté du pouvoir d'assurer des normes nationales.

Un grand nombre de témoins ont commenté le désir du Québec d'obtenir une plus grande autonomie. Un certain nombre estimait que le Québec devait pouvoir exercer les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'orienter et d'assurer l'essor et la survie de la culture et de la langue françaises. En même temps, cependant, un grand nombre de ces témoins estimaient que si le Québec se voyait accorder des pouvoirs supplémentaires, toutes les provinces devraient alors se voir accorder soit les mêmes pouvoirs, soit l'occasion d'assumer ces pouvoirs.

Les observations sur les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces ne se sont pas cantonnées à l'attribution des pouvoirs, elles portaient également sur l'efficacité ou le manque d'efficacité avec lesquels ces pouvoirs étaient exercés. Un certain nombre de témoins nous ont laissé entendre qu'il fallait faire un effort pour accroître la collaboration entre les paliers de gouvernement, mieux définir les responsabilités de tous les paliers, notamment dans les domaines où la compétence est partagée et déceler le double emploi des services ou des fonctions des gouvernements, en vue d'éviter ce double emploi.

Une profonde inquiétude a été exprimée au comité au sujet du manque de leadership constaté à tous les paliers de gouvernement, quand il s'agit de résoudre les principales préoccupations des Canadiens à l'égard de la Constitution. Bon nombre de témoins ont exprimé, en termes souvent très émus, le désir

et l'espoir que tous les gouvernements fassent preuve de leadership pour définir et promouvoir une vision nationale du Canada. Certains témoins ont estimé que pour définir l'orientation du pays il fallait, entre autres, maintenir d'importantes institutions nationales d'une manière vigoureuse et viable.

De nombreux témoins ont commenté le rôle de l'Ontario dans la négociation et la création d'un nouvel accord constitutionnel. On a fait valoir que l'Ontario devait faire preuve de leadership dans les négociations constitutionnelles à la fois en raison de ses liens historiques étroits avec le Québec et de sa proximité géographique avec cette province et en raison de sa taille et de sa force économique au sein de la confédération canadienne. L'Ontario doit aussi envisager ce que serait son rôle et comment ses intérêts pourraient le mieux progresser dans un Canada sans le Québec. ***Bien que nous partagions le point de vue que l'Ontario est peut-être bien placé pour jouer un rôle clé dans des négociations constitutionnelles, nous sommes conscients de la nécessité où se trouve chaque région du pays, notamment l'Ontario, de définir ses propres intérêts et sa propre vision du Canada. Toute négociation touchant la structure constitutionnelle du Canada doit impliquer tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.***

Nous sommes d'accord avec les témoins qui ont fait valoir que l'Ontario devrait promouvoir le Canada, promouvoir un dialogue avec le Québec afin de définir ses désirs et ses aspirations et d'y répondre, agir comme médiateur entre les régions du Canada, faire preuve de leadership dans le traitement de ses populations autochtone, francophone et multiculturelle, des femmes et des personnes handicapées, et assurer que les négociations constitutionnelles affrontent les questions de la justice économique. Nous reconnaissons également que l'Ontario peut jouer un plus grand rôle dans l'éducation de la population sur les questions principales qui les préoccupent et les divisent : les conséquences éventuelles d'une séparation, les questions des autochtones et de langues, la diversité culturelle et le libre-échange.

Nous partageons le point de vue de la quasi-totalité des témoins, à savoir qu'une restructuration fondamentale des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux est nécessaire. Nous croyons également que l'Ontario devrait jouer un rôle plus important dans l'élaboration de l'avenir du Canada.

Les institutions nationales et le système politique

L'importance d'une réforme des institutions politiques nationales est un thème que l'on a répété à satiété tout au long des audiences, ainsi que le désir de rendre le système politique plus responsable devant l'électorat. Le premier thème d'une réforme des institutions traitait du concept de démocratie représentative et était suggéré dans le document de consultation à la section des intérêts régionaux. Elle y était formulée comme suit : quelle est la place de l'Ouest, du Nord et de la région de l'Atlantique? Une des questions subsidiaires était : comment pourrait-on améliorer la représentation régionale ou provinciale dans nos institutions nationales?

De nombreux témoins ont répondu en appuyant la réforme du Sénat. Même si certains préféraient l'abolition pure et simple du Sénat, la plupart des commentaires sur la réforme du Sénat, souhaitaient avoir un Sénat élu. Certains sont allés plus loin et ont adopté la notion du Sénat «Triple-E». Cette notion renvoie à un Sénat (1) qui *est élu* directement par le peuple; (2) où la représentation de toutes les provinces est *égale* sans égard à leur population respective; et (3) qui est *efficace* dans la représentation des intérêts régionaux.

Quelques témoins ont rejeté le mode électif et appuyé un processus renouvelé de nomination ou le remplacement du Sénat par un organisme entièrement nouveau, comme un Conseil de l'union économique canadienne. Parmi les propositions de réforme, on a suggéré que des sièges soient réservés aux autochtones et que le Sénat se compose de 50 pour 100 de femmes.

La complexité de la réforme du Sénat a sauté aux yeux du Comité spécial des affaires constitutionnelles et intergouvernementales de l'Assemblée législative de l'Ontario lorsqu'il a mené des audiences exclusivement sur ce point au début de l'an dernier. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'étudier plus à fond le principe de la représentation régionale dans des institutions nationales dans la mesure où il y a des répercussions sur le Parlement et la Cour suprême du Canada.

Le concept de démocratie représentative a également été soulevé dans des observations sur le système électoral portant non pas sur la représentation des régions, mais sur celle des particuliers. Plusieurs témoins, par exemple, étaient favorables à un certain genre de représentation proportionnelle pour

obtenir une meilleure corrélation entre les résultats de l'élection et les préférences des électeurs. On a fait remarquer, par exemple, que dans un système tripartite, il arrive souvent qu'un parti forme un gouvernement majoritaire avec moins de 50 pour 100 des suffrages.

Quant au thème d'un système politique plus responsable devant l'électorat, l'accent a été mis sur la prise de décision politique entre les élections. Bien des gens ont exprimé le désir que leurs représentants soient plus responsables devant eux. À cet égard, ils ont parlé en faveur de référendums sur des questions importantes et du relâchement de la discipline de parti.

Nous convenons qu'il y a des efforts à faire pour permettre, à titre permanent, une plus grande participation de la population au processus politique. Ces efforts doivent reconnaître, entre autres choses, qu'il faut protéger les droits des minorités.

Le processus de réforme constitutionnelle

On a mentionné à plusieurs reprises la nécessité que les gens de l'Ontario participent à la fois aux discussions constitutionnelles et soient tenus au courant de leur déroulement. On a vivement critiqué les réunions de premiers ministres à huis clos, de même que la présentation d'un projet de modification constitutionnelle par les premiers ministres comme pratiquement un fait accompli. Il y a peu de doute que le processus du lac Meech a laissé à la population un sentiment profond de privation de ses droits. Un des premiers ministres qui a participé aux négociations du lac Meech (M. Howard Pawley) a attesté que son regret durable n'a pas porté sur la substance du lac Meech, mais sur un processus tellement «abâtardi». Il estime que tout raccourci - toute ignorance de la sagesse populaire dans la participation à la réforme constitutionnelle - était voué à déboucher sur la réaction qui s'en est suivie sur l'accord du lac Meech.

Le Comité a entendu de nombreuses propositions au sujet du recours à des référendums, à des assemblées constituantes ou à une combinaison des deux, comme autant de mécanismes pour réaliser les modifications constitutionnelles. Ces propositions visaient à produire une procédure plus démocratique - ménager un rôle plus authentique pour la population - que celle du lac Meech.

Par l'expression «assemblée constituante», certains témoins entendaient un organe spécialement choisi, représentatif de la société canadienne, qui se réunit pour concevoir ou approuver des modifications constitutionnelles. À titre d'exemple, un des modèles proposés que nous avons reçus réclamait la formation d'une assemblée constituante après une longue période de discussions publiques, qui serait composée de délégations des dix Assemblées législatives provinciales et du Parlement fédéral. On nous a dit que chaque organe législatif déciderait comment il désirait être représenté. Certains pourraient favoriser la présente de non-politiciens dans leur délégation tandis que d'autres pourraient désirer que les délégués soient élus directement par la population. Selon ce modèle proposé, les Territoires et les peuples autochtones seraient également priés d'envoyer des délégations s'ils désiraient que l'assemblée traite de leurs intérêts constitutionnels. Les propositions sur lesquelles l'assemblée tomberait d'accord n'auraient aucune force exécutoire tant qu'elles ne seraient pas ratifiées par les assemblées législatives. Ce modèle en venait à proposer une procédure à deux stades si certaines provinces ne désiraient pas, au début, participer au processus.

Nous sommes conscients que les notions de référendum et d'assemblée constituante sont plus complexes qu'elles peuvent paraître à première vue. Elles soulèvent, entre autres, les questions suivantes : comment devrait-on prendre l'initiative d'un référendum? Qui devrait déterminer le libellé de la question à poser à la population? Quelle sorte de majorité serait nécessaire pour l'adoption d'une proposition? Qui devrait choisir les délégués à l'assemblée constituante? Quel genre de pouvoirs de prise de décision aurait l'assemblée?

Nous nous rendons compte que ni des référendums, ni des assemblées constituantes, quelle qu'en soit la forme, ne sont actuellement requis pour modifier la Constitution. Ils sont même totalement absents des quatre formules de modification inscrites dans la Loi constitutionnelle de 1982. Selon la matière, ces formules requièrent : 1) le consentement unanime du Parlement et des assemblées législatives provinciales. Aucun délai n'est prescrit pour l'adoption de ces modifications; 2) le consentement du Parlement et des assemblées législatives d'au moins sept provinces dont la population représente au moins 50 pour 100 de la population de toutes les provinces - formule connue sous le nom de 7/50 et assujettie à un délai de trois ans; 3) le consentement du Parlement et de la ou des assemblées législatives concernées; ou 4) l'adoption d'une loi ordinaire du Parlement ou d'une assemblée législative provinciale. Étant donné qu'un changement dans les procédures de modification relève de

la première formule et requiert donc l'unanimité, la question suivante est cruciale : comment peut-on intensifier la participation de la population dans le cadre constitutionnel actuel?

Le Comité désire affirmer que la population du Canada doit pouvoir participer au processus de réforme constitutionnelle. Dans notre deuxième phase, nous désirons nous pencher sur les moyens d'assurer une participation permanente et authentique de la population à ce processus. En fait, la consultation déclenchée par notre Comité peut servir de modèle.

LA PROCHAINE ÉTAPE

Nous croyons que le Canada est à la croisée des chemins. C'est un moment crucial pour une prise de décision et l'élaboration d'une vision renouvelée du Canada.

Le rapport provisoire a cerné plusieurs questions à étudier de nouveau. Au cours de notre prochaine phase, nous nous attaquerons à ces questions et à d'autres. Nous sommes confiants que ce processus nous aidera à relever le défi inscrit dans notre mandat : quelle forme de confédération peut satisfaire le plus efficacement les aspirations sociales et économiques des Ontariens?

Durant cette deuxième phase, nous poursuivrons nos délibérations avec le public en général. Nous envisageons toutes sortes de moyens pour y parvenir, notamment le recours au réseau parlementaire pour réaliser une série de programmes de tribune téléphonique et l'organisation d'une conférence réunissant des gens de toutes les parties de la province. Nous notons que notre mandat nous autorise explicitement à «parrainer des tribunes publiques et encourager des débats publics pour favoriser une large participation de tous les Ontariens».

En outre, nous avons l'intention de poursuivre nos débats avec différents groupes, différentes personnes et des spécialistes de questions qui relèvent de notre mandat. Nous organiserons également des réunions avec les membres d'autres commissions ou comités constitutionnels.

En tout cela, il demeure essentiel que les Ontariens participent au processus de renouveau national.

A20N
XD 122
1990
A02
c. 2

SESSIONAL PAPER NO 100
1ST SESSION 35TH PARLIAMENT
TABLED:
FOR CLERK ASSISTANT

Ontario

SELECT COMMITTEE ON ONTARIO IN CONFEDERATION

INTERIM REPORT

MARCH 1991

1st Session, 35th Parliament
40 Elizabeth II